



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5512<sup>e</sup>** séance

Mardi 15 août 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng .....	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Estremé
	Chine .....	M. Liu Zhenmin
	Congo .....	M. Gayama
	Danemark .....	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Duclos
	Grèce .....	M. Vassilakis
	Japon .....	M. Oshima
	Pérou .....	M <sup>me</sup> Tincopa
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie .....	M. Matulay

## Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste établi en application de la résolution 1690 (2006) du Conseil économique et social (S/2006/628)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Timor-Leste**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste établi en application de la résolution 1690 (2006) du Conseil de sécurité (S/2006/628)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Brésil, du Cap-Vert, de Cuba, de la Finlande, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal, de Singapour et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ian Martin, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Martin à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 11 août 2006 qui se lit comme suit :

« En ma qualité de Représentant permanent du Cap-Vert et en tant que membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), j'ai l'honneur de demander que le Secrétaire exécutif de la CPLP, S. E. l'Ambassadeur Luis Fonseca, soit invité à participer, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et au Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, au débat public que le Conseil tiendra le mardi 15 août 2006 à propos de la question intitulée "La situation au Timor-Leste". »

Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter M. Luis Fonseca, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise, à participer au débat conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fonseca à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2006/628 et S/2006/580 qui contiennent, respectivement, le rapport sur le Timor-Leste présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1690 (2006) du Conseil de sécurité et le rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste.

J'attire l'attention des membres sur les documents S/2006/620 et S/2006/651, qui contiennent les textes de lettres datées du 4 et 14 août 2006, adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ian Martin, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Martin** (*parle en anglais*) : Le Conseil est prié d'établir le mandat d'une mission des Nations Unies au Timor-Leste, avec des effectifs accrus, après que ceux-ci eurent été successivement réduits de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste et au bureau qui avait été précédemment envisagé pour le remplacer. Cela peut apparaître comme un retour à une étape antérieure de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste, mais je souhaiterais souligner que ce n'est pas le cas. Le Timor-Leste est aujourd'hui un État souverain qui a lutté durement pour acquérir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Son deuxième Gouvernement constitutionnel, dirigé par le Premier Ministre José Ramos-Horta, constitue un compromis politique établi par les Timorais pour gérer la crise la plus grave à laquelle ce nouvel État est confronté et pour mettre le pays sur la voie de ses premières élections parlementaires et présidentielles depuis son indépendance.

L'appui international fourni aux jeunes institutions du Timor-Leste a permis de réaliser un grand nombre de choses. Celui-ci a de plus en plus été fourni non seulement à travers les missions successives, mais également par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et par les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2006/628) ne reviennent pas sur ce processus. Ce qui est envisagé, c'est un partenariat plus efficacement coordonné entre le Timor-Leste et la communauté internationale – un pacte qui serait dirigé par les Timorais pour veiller à ce que les programmes de leur Gouvernement, financés par ses ressources budgétaires croissantes, soient complétés le plus utilement possible par l'aide et les conseils internationaux. Le pacte devrait également veiller à ce que la communauté internationale, qui fournit cette aide et ces conseils, le fasse dans un contexte de coordination et de complémentarité et non pas dans la confusion et la concurrence entre les donateurs. Au sein de la mission des Nations Unies même, seul un petit groupe de conseillers civils promouvrait cette coordination, principalement dans les domaines les plus essentiels à l'exécution des rôles clefs de la mission : la gouvernance du secteur de la sécurité, l'administration de la justice et le fonctionnement des institutions démocratiques.

Fournir de l'aide pour ce qui est d'assurer la crédibilité des élections de 2007 sera une tâche centrale de la nouvelle mission au cours de la première année, mais nous sommes à présent très conscients que même les élections les plus couronnées de succès ne sont qu'un élément de l'édification d'un État démocratique. Nous sommes également conscients que les délais de mise en place des capacités institutionnelles, en particulier dans des domaines comme le maintien de l'ordre et le système judiciaire, sont nécessairement longs.

L'échec central qu'a révélé la crise récente a été celui du secteur de la sécurité, et la reconstitution des services de police du Timor-Leste est la tâche principale requise et proposée pour la nouvelle mission, en même temps que le maintien de l'ordre sera assuré à titre intérimaire par une force internationale. Malheureusement, la tâche est considérable car le diagnostic réalisé par notre mission d'évaluation a mis en évidence des carences des services de police dans tout le pays, et non pas seulement à Dili où elles sont aujourd'hui profondément ressenties par les familles déplacées. Mais c'est également une tâche qui doit être vue dans un contexte plus vaste. Il est nécessaire de procéder à un examen en profondeur de l'ensemble du secteur de la sécurité pour clarifier les rôles de la force de défense et de la police l'une par rapport à l'autre, et de renforcer en même temps les ministères de l'intérieur et de la défense pour veiller au bon développement des institutions et au contrôle des autorités civiles.

Le système judiciaire est plus que jamais auparavant confronté à des défis au moment où il fait face à des crimes graves, anciens et nouveaux, et il est nécessaire de renforcer encore davantage le rôle tant des institutions officielles que des organisations non gouvernementales chargées de protéger les droits de l'homme. Nos propositions assureraient que l'aide internationale apportée pour remplir ces tâches essentielles, qui sont liées, soit coordonnée dans une branche de la nouvelle mission.

Le nouveau Gouvernement du Timor-Leste, épaulé par l'Église et la société civile, aborde les doubles tâches du dialogue, malgré les divisions politiques, et de la réconciliation des communautés, qui doit s'attacher à régler les tensions sociétales, en particulier celles entre les habitants de l'ouest et les habitants de l'est du pays. La nouvelle mission doit être prête à appuyer ce processus.

Beaucoup exigent avec force que les auteurs de crimes commis pendant la crise répondent de leurs actes, ce qui apparaît comme un facteur de base nécessaire à la réconciliation, et le travail crucial fourni par la Commission spéciale d'enquête indépendante fournira un point de départ objectif. D'aucuns ont établi un lien avec le travail inachevé tant de la justice que du processus de réconciliation quant aux crimes graves commis en 1999 et avant. Les propositions relatives à la nouvelle mission incluent un rôle qui contribuerait à l'application des recommandations du rapport distinct du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste (S/2006/580).

Les moments sont rares et fugaces où le Timor-Leste est sous les feux de la rampe internationale, mais à chaque débat sur la réponse que l'Organisation des Nations Unies doit apporter à la crise actuelle, les membres du Conseil sont unis dans leur volonté d'aider le pays dans une période de difficultés. Aujourd'hui, j'exhorte le Conseil à envoyer au peuple du Timor-Leste un message bien net, à savoir que la détermination renouvelée de la communauté internationale à se tenir à ses côtés sera effectivement un engagement sur le long terme, en appuyant cette recommandation et toutes celles contenues dans le rapport du Secrétaire général pour une nouvelle mission qui correspond, je pense, à l'appel lancé par le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil.

**M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général de son exposé. Nous félicitons également S. E. M. José Luis Guterres de sa récente nomination au poste de Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Timor-Leste, et nous lui souhaitons la bienvenue au Conseil.

La République-Unie de Tanzanie a été le témoin des souffrances indicibles du peuple du Timor-Leste à la suite des événements des trois derniers mois. Ces événements regrettables ont aussi centré l'attention internationale sur les besoins urgents de ce pays. Ce qui se dégage encore plus clairement du rapport du Secrétaire général (S/2006/628) et de la présentation qui nous a été faite ce matin, c'est que, même en l'absence de ces tristes événements, les besoins du Timor-Leste seraient immenses et difficiles à combler. L'ampleur de la tâche est telle que le Timor-Leste ne peut pas y répondre seul.

Il est vrai que le peuple du Timor-Leste a besoin d'amis et de partenaires qui s'engagent à ses côtés; mais il a aussi besoin de l'ONU. Cette organisation, et notamment le Conseil de sécurité, peuvent être fiers de la façon dont ils ont aidé le peuple de Timor-Leste sur la voie de l'autodétermination et de l'indépendance. Ce fut un utile investissement.

Mais si l'on veut que ce précieux investissement apporte une contribution durable à la croissance et à la stabilité du Timor-Leste, le travail d'appui à la mise en place d'institutions efficaces et crédibles dans les secteurs de la sécurité, de l'administration et de la justice devra être mené à son terme. Nous pensons que l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard.

C'est par conséquent avec beaucoup de soulagement que nous avons pris note de la lettre (S/2006/620, annexe) du Premier Ministre du Timor-Leste, S. E. M. José Ramos-Horta, nous informant que la situation d'urgence que connaissait son pays touche désormais à sa fin. Son appel souligne qu'il est maintenant important d'axer l'attention sur la création d'une nouvelle mission de maintien de la paix au Timor-Leste, ce qui représente selon nous le moyen le plus souhaitable de fournir au Timor-Leste l'appui de la communauté internationale et de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

La consolidation de la paix et l'édification d'institutions nationales de gouvernement et d'administration efficaces peut s'avérer une entreprise très difficile. Il s'agit cependant d'un domaine dans lequel l'ONU dispose d'une expérience appréciable, sur la base d'initiatives pilotées et dirigées par les pays concernés eux-mêmes. À cet égard, l'avenir du Timor-Leste et son bien-être dépendront en grande partie de l'appui que la communauté internationale pourra lui apporter par l'entremise de l'ONU.

La mission d'évaluation a déterminé que cet avenir exigera la réconciliation de communautés qui ont été profondément divisées par la violence; la création de forces armées et d'une police véritablement nationales; la mise en place de l'état de droit, s'appuyant sur un système judiciaire compétent et impartial; la prise en compte des violations des droits de l'homme; et une attention exclusive à ce qui est peut-être au cœur du problème : la pauvreté.

Il s'agit bien entendu d'une tâche énorme, impliquant des responsabilités complexes et exigeant des contributions de ressources et d'experts de la part de la communauté internationale. Toutefois, l'ONU doit jouer un rôle central d'appui au Timor-Leste, tout en appelant des gouvernements, chacun pour son compte, et des organisations régionales et internationales à faire de même. Le Conseil peut montrer la voie à suivre. La République-Unie de Tanzanie appuiera une telle action.

**M. Estremé** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Luis Guterres, que nous félicitons de son accession à ses nouvelles fonctions et à qui nous souhaitons un plein succès dans sa mission. Je tiens à assurer M. Guterres que l'Argentine continuera à appuyer le Timor-Leste dans ses tentatives pour réaliser son potentiel, comme elle l'a fait depuis 1999.

J'aimerais remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Ian Martin, pour la présentation de son rapport et pour les efforts qu'il a déployés ces derniers mois pour tenter de régler la crise dans ce pays.

Le rapport du Secrétaire général (S/2006/628) que nous a présenté M. Martin apporte une analyse complète et précise de la situation au Timor-Leste et formule des propositions détaillées sur la future présence des Nations Unies dans ce pays, que mon pays approuve dans les grandes lignes. L'Argentine appuie pleinement les recommandations du Secrétaire général et approuve la création d'une mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour un délai d'un an, avec le mandat, le concept d'opérations et la structure proposés dans le rapport cité.

Nous nous félicitons de ce que ces recommandations correspondent à ce qui a été demandé par le gouvernement de Dili dans la lettre du 4 août (S/2006/620, annexe) adressée par son Premier

Ministre M. Ramos-Horta. La présence des Nations Unies doit respecter pleinement la souveraineté du Timor-Leste et les caractéristiques du pays, c'est pourquoi il est essentiel que la totalité du processus soit piloté par les Timorais eux-mêmes.

Le fait que nous envisagions actuellement la création d'une nouvelle mission au Timor-Leste n'implique pas les efforts réalisés par le passé se soient soldés par un échec. Au contraire, les résultats obtenus depuis 1999 ont été significatifs. Cependant, nous avons tiré des leçons qui nous montrent que les processus de consolidation de la paix et d'établissement d'une nouvelle nation doivent être envisagés sur le long terme. La responsabilité de la communauté internationale consiste non seulement à renouveler son engagement en faveur du Timor-Leste, mais aussi à le maintenir à long terme.

Les prochains mois seront de la plus grande importance pour la consolidation des institutions timoraises. Les élections générales qui doivent se tenir en 2007 seraient le principal jalon de ce processus. Pour garantir leur succès, il sera capital que l'ONU apporte un appui significatif.

Il ne fait aucun doute que la justice et la police ont été deux des secteurs les plus affectés par la récente crise. C'est pour cela que nous estimons que la majeure partie des efforts d'assistance internationale devront être axés sur ces deux secteurs.

Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur la justice et la réconciliation (S/2006/580), que le Conseil avait demandé en septembre 2005. L'Argentine est favorable à ce que figure dans le mandat de la nouvelle mission des Nations Unies des dispositions spécifiques liées à la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Nous pensons que le projet de résolution que le Conseil examinera dans les prochains jours devra refléter ces aspects de façon adéquate.

Nous appuyons tous les efforts menés par le Timor-Leste et l'Indonésie pour parvenir à la réconciliation et nous pensons que la Commission Vérité et amitié peut être un mécanisme utile en ce sens. Toutefois, nous estimons que ces deux Gouvernements doivent faire le maximum en leur pouvoir pour renforcer la crédibilité de la Commission, en particulier en réexaminant la clause sur l'amnistie, de telle sorte que ce mécanisme s'accorde aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Les événements d'avril et mai derniers ont montré que la situation en matière de sécurité au Timor-Leste reste extrêmement fragile. Nous notons avec satisfaction que les recommandations du Secrétaire général envisagent la création d'une mission dotée des composantes requises pour faire face aux tâches complexes qui se présentent en matière de sécurité.

La nouvelle mission devra mettre l'accent sur le déploiement d'une solide composante de police. Sa fonction consistera à aider au maintien de l'ordre public et à former la police nationale timoraise. La présence de cette composante sera particulièrement importante au moment des élections de 2007, c'est pourquoi il faudrait envisager qu'elle reste en poste pour une durée d'un an au minimum.

Par ailleurs, je tiens à préciser que l'Argentine appuie la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la nouvelle mission devrait disposer d'une petite capacité militaire sous le commandement et la conduite des Nations Unies. Nous pensons, en outre, que les effectifs et le mandat proposés sont appropriés.

Pour terminer, nous pouvons dire après coup que la décision du Conseil de sécurité d'accélérer le retrait de l'opération précédente de maintien de la paix au Timor-Leste était prématurée. Tirant les enseignements de cette expérience, le Conseil doit réagir rapidement pour répondre aux besoins actuels du Timor-Leste, conformément aux recommandations du Secrétaire général, en envoyant un message clair d'appui au peuple et au Gouvernement timorais.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration qui sera faite ultérieurement par la Représentante permanente de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

En accueillant notre ancien collègue, José Luis Guterres, je voudrais le féliciter de sa promotion au poste de Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Comme d'autres, nous sommes reconnaissants à Ian Martin d'avoir dirigé la mission d'évaluation au Timor-Leste, et au Secrétaire général pour son rapport approfondi (S/2006/628).

Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de parvenir à un accord entre le Timor-Leste et la communauté internationale, afin de réorienter le plan économique national existant et de coordonner les activités menées par le Gouvernement,

les Nations Unies et d'autres acteurs en vue de renforcer les capacités des institutions publiques et du Gouvernement. Il sera essentiel d'adopter une approche révisée pour examiner l'origine politique de la crise actuelle. C'est pourquoi, nous appuyons la recommandation faite par la mission d'évaluation de l'appui des Nations Unies pendant les élections, en vue de garantir à la population et à la communauté internationale que les élections seront libres et équitables. Nous pouvons dès lors faire nôtre la proposition de créer une mission chargée de coordonner un examen complet du secteur de la sécurité, examinant les options pour le développement à la fois des forces de défense et des services de police. Cela sera crucial pour parvenir à une paix durable au Timor-Leste.

Nous convenons que la reconstitution des services de police du Timor-Leste est la tâche centrale. C'est pourquoi, nous appuyons la proposition de créer, au sein de la mission, une force de police temporaire de maintien de la paix, portant des casques bleus. Ce corps de police devrait avoir une taille appropriée. Après la récente crise, les forces de police en dehors de Dili ont continué de fonctionner raisonnablement bien, si bien qu'il ne devrait pas être nécessaire de revenir aux effectifs que comptait la police internationale en 2001. Il est important d'établir un calendrier clair pour la remise des fonctions de maintien de la paix aux services de police et pour un retrait après les élections de l'année prochaine.

À titre de mesure provisoire, la présence continue d'une force de stabilisation internationale à court terme est nécessaire pour appuyer la mission de suivi que nous allons déployer, je l'espère, à l'issue de ce débat.

Les Australiens et d'autres apportent une contribution très utile sur place. Les structures nationales de commandement leur permettent de s'adapter aux changements à mesure qu'ils se font jour.

La mise en place d'un mandat pour la constitution d'une force des Nations Unies prendrait, à notre avis, inévitablement beaucoup de temps et serait inutile dans la pratique, en raison de la présence sur le terrain des partenaires et des exigences intérimaires. Nous nous félicitons des efforts coordonnés consentis par les partenaires sur le terrain qui participent à la force internationale de stabilisation et à la mission des Nations Unies. Nous estimons qu'il faut fournir des garanties appropriées à la mission, mais qu'elle devrait rester en place.

Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire d'inclure un bureau de liaison militaire des Nations Unies dans la mission, dans le but d'aider le groupe des patrouilles frontalières de la police à planifier et mener les opérations de sécurité aux frontières. Il semble que les tensions aux frontières ne soient plus une source d'instabilité au Timor-Leste, comme l'a montré l'absence d'incidents pendant la récente crise. Étant donné que la mission se concentrera dans un premier temps sur la réforme des secteurs du maintien de l'ordre et de la sécurité, il sera important que la mission ait une direction solide avec des antécédents appropriés dans ce domaine.

Le Royaume-Uni approuve les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation. La mission de suivi doit aider les autorités timoraises à assurer la responsabilité en cas de violation des droits de l'homme et à obtenir réparation pour les victimes. Nous appuyons l'intention du Secrétaire général d'établir une unité de la justice en période de transition et des droits de l'homme pour assurer le suivi efficace et la mise en œuvre des recommandations de la commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste et d'autres mécanismes transitoires de justice, y compris la Commission Accueil, vérité et réconciliation. La transition de tous les acteurs du secteur de la justice travaillant actuellement sous la direction du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) doit se poursuivre, mais je sais bien sûr qu'il y a des risques de double emploi avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Puisque tant les questions de sexospécificité que celles qui concernent les jeunes pourraient déboucher à l'avenir sur l'instabilité, il est important de tenir compte de ces questions dans le travail de la mission de suivi.

Je terminerai en soulignant l'importance qu'il y a à inclure dans la nouvelle mission une composante liée à l'information du grand public, car cela pourrait éviter de répéter l'escalade de panique, qui est survenue lors de la récente crise. Cette panique a été en partie causée par les rumeurs qui ont circulé en l'absence d'informations fiables.

Pour appuyer les conclusions de Ian Martin, je voudrais dire qu'il est nécessaire pour tous que le Conseil envoie un message au Timor-Leste, lui assurant que l'engagement pris se poursuivra jusqu'à

ce que le travail de la communauté internationale soit mené à bien.

**M. Gayama** (Congo) : Ma délégation voudrait remercier Monsieur Ian Martin pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2006/628) et les éclaircissements ainsi apportés aux membres du Conseil en vue du présent débat. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous d'un représentant du Gouvernement du Timor-Leste en la personne du Ministre des affaires étrangères, M. Guterres, et la caution qu'apporte cette présence pour l'intensité des rapports entre les Nations Unies et son pays.

Malgré toute la prudence que nous inspire l'expérience récente vécue par le Timor-Leste, expérience douloureuse assurément, ma délégation tient à noter les développements positifs de ces derniers temps, caractérisés en particulier par le retour progressif à la paix et l'investiture du nouveau Gouvernement quelques jours seulement après celle du Premier Ministre, Ramos Horta. Nous devons cette évolution favorable, il faut le souligner, à l'esprit de responsabilité dont ont fait montre les autorités et les populations timoraises dans leur ensemble, ainsi qu'au travail accompli par le représentant spécial du Secrétaire général, M. Hazegawa, tout le personnel du BUNUTIL, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, sans lesquels ces avancées n'auraient pu être possibles.

Nous ne saurions oublier l'action décisive des forces internationales déployées à la demande du Gouvernement timorais avec l'accord de la communauté internationale, en particulier l'effort déployé par les Gouvernements du Portugal, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Malaisie.

Grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale, le Timor-Leste a vite été remis sur la bonne voie. Aujourd'hui, le principal défi que la communauté internationale doit relever ensemble avec le Gouvernement et le peuple du Timor Leste, est celui de renforcer ces acquis par des signes forts afin de ne plus permettre la répétition des erreurs du passé. Ma délégation soutient dans ce sens les recommandations du Secrétaire général pour la mise en place d'une nouvelle mission de maintien de la paix, intégrée et multidimensionnelle, des Nations Unies. En effet, la structuration et le mandat de cette mission, telle qu'ils sont proposés par le Secrétaire général, convergent avec la volonté exprimée par le Gouvernement timorais

dans sa dernière correspondance au Président du Conseil de sécurité. C'est aussi le cas si l'on considère les objectifs de la majorité des propositions contenues dans le rapport de la mission du Gouvernement japonais, présenté il y a quelque temps par l'Ambassadeur du Japon, dont ma délégation, en tout cas, a pris très bonne note.

Ma délégation se déclare également en faveur des recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste (S/2006/580), ainsi que de toute autre démarche entreprise en vue de donner à la nouvelle mission des Nations Unies les moyens d'assurer les tâches qui lui sont assignées dans l'objectif du passage rapide et méthodique de la responsabilité totale de la conduite des affaires nationales au Gouvernement et au peuple timorais.

Il est certain que la réussite de la mission qui sera mise en place dépendra non seulement de la volonté des hommes qui l'animeront, mais également de la prise en compte du bilan de l'action passée et des résultats escomptés. En d'autres termes, s'il est entendu que le devoir des Nations Unies est d'accompagner les premiers pas de ce dernier-né de la communauté internationale, et non pas de les diriger, il n'en reste pas moins qu'il incombe aux Nations Unies, et donc au Conseil de sécurité, la responsabilité de prévenir toutes les embûches qui pourraient surgir sur son chemin.

Par conséquent pour ce qui concerne les poursuites judiciaires, par exemple, contre les auteurs de crimes au Timor-Leste résidant actuellement en Indonésie, il conviendrait de solliciter le concours des autorités de ce pays pour déterminer les meilleurs moyens de procéder à la lutte contre l'impunité, dans le respect à la fois des normes internationales en la matière et de la souveraineté de chaque pays.

Pour ce qui concerne la problématique de la sécurité au Timor-Leste, dont on connaît la sensibilité, ma délégation espère vivement que sera étudiée la proposition de remplacer progressivement les forces internationales actuellement sur le terrain par une présence marquée des forces de police des Nations Unies, soutenues par une unité militaire sous commandement des Nations Unies, qui seraient à leur tour remplacées à terme par la police et l'armée nationales timoraises.

Il s'agit non seulement de tenir compte de l'expérience acquise sur le terrain par les forces

internationales, ainsi qu'on le disait, mais aussi de répondre au mieux aux attentes exprimées par le Gouvernement du Timor-Leste, en recherchant le consensus quant aux meilleurs moyens d'assurer la sécurité, surtout à l'approche de la période critique des élections, l'année prochaine, dans l'intérêt du peuple timorais et en accord avec toutes les parties concernées.

Pour terminer, il nous semble important d'insister sur le fait que dans le cas de la nouvelle mission des Nations Unies, l'importance du volet sécuritaire ne doit pas occulter la nécessité de lutter contre les causes profondes de la crise, en particulier le chômage et la pauvreté qui touchent une frange importante de la population, en particulier les jeunes et les femmes. Le Timor-Leste a également besoin d'écoles, d'hôpitaux, bref, d'infrastructures sociales. Ma délégation soutient par conséquent toute proposition allant dans le sens de la mise en place d'un programme d'aide internationale, notamment à travers l'initiative d'un « accord » pour le Timor-Leste.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2006/628) ainsi que l'Envoyé spécial Ian Martin pour sa présentation. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste. Nous voudrions aussi rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Sukehiro Hasegawa, qui n'est pas en mesure de participer à la présente séance, ainsi qu'à tout le personnel du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) qui continue de travailler dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous voudrions également remercier les forces de police militaire de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Portugal et de la Malaisie qui contribuent à maintenir l'ordre au Timor-Leste aujourd'hui.

C'est avec l'aide des Nations Unies que le Timor-Leste est parvenu à l'indépendance et a commencé à édifier sa nation. L'on parle souvent du Timor-Leste comme de « l'enfant » des Nations Unies, et en conséquence l'ONU a une responsabilité et des obligations particulières à l'égard du Timor-Leste.

Ces derniers mois, le Conseil a suivi de très près l'évolution de la situation dans ce pays et en de nombreuses occasions, il a tenu débats et consultations sur cette question, afin d'en tirer les enseignements. Le

Conseil s'est également employé à identifier les décisions qu'il convenait de prendre concernant les actions à mener désormais par les Nations Unies et la communauté internationale au Timor-Leste, afin d'aider ce pays à maintenir la stabilité et à promouvoir le développement pour consolider, dans toute la mesure possible, les gains acquis depuis l'indépendance et pour empêcher tout revers dans l'élan de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, ma délégation estime que le Gouvernement, les dirigeants nationaux et les autres forces politiques et sociales du Timor-Leste devraient placer les intérêts nationaux au premier plan et entamer en toute bonne volonté le dialogue dans le cadre constitutionnel existant, afin de trouver un terrain d'entente, de surmonter les divergences et de créer les conditions propices aux élections présidentielles et parlementaires de l'année prochaine. Sur ce point, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent jouer un rôle actif et constructif de médiation.

Deuxièmement, l'ONU et la communauté internationale doivent élaborer un plan d'assistance efficace sur le long terme pour le Timor-Leste. Il faut dire que depuis un certain temps, alors que l'on se glorifiait du succès que représente le Timor-Leste, l'on a eu tendance à oublier que ce pays n'existe, en fait, que depuis quatre ans et qu'il est parti de zéro pour ce qui est du développement des capacités institutionnelles et des ressources humaines. Il lui était proprement impossible d'être autonome du jour au lendemain. La Chine est donc favorable à l'envoi d'une nouvelle mission pluridimensionnelle et intégrée pour aider ce pays à établir un « accord » entre le Gouvernement et la communauté internationale.

Troisièmement, pour ce qui est de la composition et du mandat de la nouvelle mission, il convient de lui donner une configuration qui lui permettra de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Il faut aussi respecter pleinement et prendre en compte les vues du Gouvernement timorais. À court terme, pour améliorer et maintenir la sécurité, il est impératif et urgent de faire face aux dangers potentiels que représentent les armes largement répandues, de restructurer les secteurs de la police et de l'armée et d'améliorer leurs relations, tout en appuyant la nouvelle mission en lui attribuant de robustes fonctions de police ainsi qu'une petite composante militaire.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait continuer d'encourager et d'aider le Timor-Leste à développer des relations cordiales à long terme avec ses voisins. Il est encourageant de noter que ses deux grands voisins ont joué un rôle positif pour apaiser les troubles au Timor-Leste. Nous espérons que la Commission de la vérité et de l'amitié continuera d'œuvrer activement à obtenir des résultats rapides et à régler de manière appropriée les questions en suspens.

En tant que pays asiatique, nous sommes non seulement très préoccupés par la stabilité et le développement du Timor-Leste, mais également par l'influence que pourrait avoir cette situation sur toute la région du Sud-Est asiatique. Pendant les troubles récents, l'équipe médicale chinoise a continué de remplir les fonctions qui lui étaient assignées et est restée à son poste. Nos deux gouvernements viennent tout récemment de signer un accord prévoyant l'envoi d'une seconde équipe médicale au Timor-Leste. À l'avenir, nous continuerons de fournir une assistance dans la limite de nos capacités et de jouer notre rôle pour aider à asseoir la stabilité et le développement au Timor-Leste.

**M. Faaborg-Andersen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, pour son exposé. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. José Luis Guterres, et le féliciter pour son accession aux fonctions de Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration que la Finlande fera au nom de l'Union européenne. Je me contenterai ici de souligner quelques points.

La situation en matière de sécurité a pu se stabiliser au Timor-Leste, en grande partie grâce aux troupes fournies par l'Australie, le Portugal, la Malaisie et la Nouvelle-Zélande, aux efforts faits récemment en faveur de la réconciliation et aux avancées politiques. La situation n'en demeure pas moins précaire sur les plans politique et sécuritaire, certaines institutions clefs, comme la police timoraise, étant désormais inopérantes. Une aide internationale de grande envergure est donc indispensable pour remettre sur les rails la consolidation de la paix au Timor-Leste. Voilà pourquoi nous souscrivons à l'idée de passer un accord avec le Timor-Leste, proposée par le Secrétaire général.

Il est évident que la future mission au Timor-Leste devra être suffisamment importante pour venir à bout des tâches urgentes, qui consistent, notamment, à mettre en place une force de la police des Nations Unies, à former la police nationale et à organiser l'an prochain des élections libres et régulières. Il est également urgent d'apporter un appui institutionnel, en particulier dans le secteur de la justice, de mettre rapidement en œuvre des programmes à effet rapide et d'instaurer un développement économique viable, pour l'essentiel à travers l'aide des organismes spécialisés dans le développement et des donateurs bilatéraux. Indépendamment du renforcement de la présence internationale, il importe que les Timorais restent aux commandes et que le moindre dispositif et appui mis en place le soit dans l'optique du long terme.

Nous souscrivons sans réserve aux recommandations du Secrétaire général concernant les questions des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation, y compris la proposition d'inclure dans le mandat de la nouvelle mission la reprise des activités d'enquête de l'ancien Groupe des crimes graves. Nous pensons toutefois que la communauté internationale ne devra accorder un appui et une légitimité à la Commission vérité et amitié qu'à la condition que celle-ci revoie sa clause d'amnistie. Comme l'indique le Secrétaire général, dans sa forme actuelle, cette clause entre en conflit avec les obligations du droit international qui proscrieut l'octroi de l'amnistie aux auteurs de violations graves du droit international. La nouvelle mission doit appuyer tous les efforts garantissant l'administration de la justice vis-à-vis des crimes passés et futurs, y compris ceux qui ont débouché sur la crise de cette année.

Il reste bien des tâches à accomplir, notamment celle de s'attaquer aux causes profondes des récentes violences. Nous espérons que la future mission des Nations Unies permettra au Timor-Leste de se doter d'institutions viables et d'établir une paix et un développement durables.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, de son exposé. Je salue la présence dans cette salle de notre ancien collègue, le distingué Ambassadeur Guterres, à qui je souhaite plein succès dans l'exécution de ses importantes nouvelles fonctions de Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Je réitère nos remerciements aux Gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Malaisie et du Portugal, qui fournissent des forces de sécurité pour stabiliser la situation au Timor-Leste, ainsi qu'au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) de Dili, que dirige le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, pour leurs contributions.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2006/628) et les recommandations qu'il contient sur la structure et le mandat de la mission qui prendrait la relève du BUNUTIL au Timor-Leste, au lendemain des troubles qui viennent d'agiter le pays. Nous saluons également l'analyse de la situation politique, sécuritaire, sociale et économique du pays, faite par M. Martin et sur laquelle s'appuient les conclusions du rapport du Secrétaire général.

Le rapport du Secrétaire général conclut que la nouvelle série de violences a été déclenchée par les dissensions politiques à l'intérieur du Gouvernement, qui se sont étendues aux organes de sécurité du pays avant d'entraîner des déplacements massifs de civils innocents. Fait important, le rapport indique qu'en dépit des avancées obtenues dans des domaines comme l'essor des institutions démocratiques et la bonne gouvernance depuis que le pays a accédé à l'indépendance il y a quatre ans, le Gouvernement et la société ont des tâches considérables à accomplir, comme, entre autres, renforcer l'appareil judiciaire, faire régner l'état de droit, lutter contre la pauvreté et résorber le chômage élevé des jeunes, tous ces éléments ayant contribué à la gestation de la crise et à son exacerbation une fois celle-ci éclatée.

Pour sa part, le Gouvernement japonais a, dès l'apparition des troubles, envoyé une mission au Timor-Leste dont les conclusions rejoignent largement l'analyse contenue dans le rapport du Secrétaire général.

Nous pensons que l'examen de la structure, de l'effectif et du mandat requis pour la mission qui succèdera au BUNUTIL doit s'inspirer de ces conclusions et de l'analyse du Secrétaire général. Nous voudrions à ce sujet attirer l'attention sur quelques points qui nous paraissent particulièrement importants.

Premièrement, nous estimons que les prémisses et la ligne directrice adoptées par le Conseil de sécurité à l'égard du Timor-Leste au cours des dernières années se sont dans l'ensemble avérées justifiées. Sa stratégie avait pour but de promouvoir l'indépendance,

l'autonomie et l'adhésion la plus vaste possible du Gouvernement et du peuple timorais afin de passer progressivement d'une opération de maintien de la paix à une mission de consolidation de la paix tout en tenant pleinement compte des conditions locales et en encourageant l'établissement d'un vaste partenariat entre les différents acteurs aux fins du développement durable. Nous ne pensons pas que les troubles récemment survenus aient été la conséquence de l'intervention de l'ONU, qui, à notre avis, a au contraire aidé le peuple timorais à enregistrer des résultats notables en très peu de temps.

Cela ne signifie pas pour autant que l'ONU ait agi à la perfection dans tous les domaines. Manifestement, il y a eu des erreurs qu'il importe de reconnaître afin d'en tirer les leçons nécessaires. Par exemple, nous pensons qu'il aurait été possible d'empêcher les violences d'éclater, ou tout au moins d'en réduire les conséquences, si nous étions parvenus à percevoir et à corriger rapidement la fragilité du système politique et des structures de sécurité du Timor-Leste.

Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général met l'accent sur l'importance de ne pas ralentir, à cause des récents troubles internes, le transfert des responsabilités en cours. En effet, les responsabilités sont progressivement déléguées au Gouvernement timorais, aux organismes, fonds et programmes de l'ONU et aux autres partenaires de développement, transfert qu'il convient d'encourager, d'après le rapport du Secrétaire général. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce principe qui, à notre avis, devrait servir de base à l'examen de la mission de suivi des Nations Unies.

Troisièmement, le Japon souscrit sans réserve à la proposition du Secrétaire général de réfléchir à un accord et d'en promouvoir la conclusion entre le Timor-Leste et les partenaires internationaux du développement à l'initiative du Timor-Leste.

Nous pensons également qu'il convient d'envisager un tel accord et la mise en place d'un dispositif approprié, comme un « conseil consultatif », si l'on veut assurer le bon fonctionnement de la nouvelle mission de suivi au Timor-Leste de même qu'une coordination et une coopération optimales entre les partenaires clés. C'est ce que le rapport de la mission du Gouvernement japonais dont je viens de parler recommande pour faciliter une bonne coordination et coopération entre les acteurs parmi

lesquels figurent l'ONU, le Gouvernement timorais et d'autres partenaires internationaux. Nous engageons l'ONU à débattre de cette idée en temps utile avec le Gouvernement timorais.

Le mandat du BUNUTIL expirant le 20 août, le Conseil devra convenir d'un projet de résolution sur une mission de suivi. Les principaux pays intervenant au Timor-Leste débattent actuellement de son contenu sur la base du rapport du Secrétaire général.

En sa qualité de membre du Conseil chargé de la question, le Japon continuera d'animer les travaux des pays concernés tout en conduisant des consultations avec les membres du Conseil, afin d'avancer dans l'élaboration du projet de résolution. Notre objectif est d'obtenir son adoption par consensus d'ici à la fin de la semaine.

Pour l'heure, l'idée de créer une mission pluridimensionnelle suivant la plupart des recommandations du Secrétaire général, y compris celle d'inclure des composantes de police et de conseillers civils, semble largement acceptée. En revanche, les avis divergent fortement en ce qui concerne la composante militaire. Certains affirment que cela devrait rester dans le cadre d'accords bilatéraux, alors que d'autres soutiennent que c'est du ressort des Casques bleus de l'Organisation des Nations Unies.

Le Japon pense que, dans le but d'assurer l'efficacité des opérations, il serait préférable d'employer, dans toute la mesure possible, les forces internationales de sécurité qui ont été fournies sur une base bilatérale. Néanmoins, nous continuerons de faciliter les débats sur la question pour parvenir à une option qui soit acceptable par tous les partenaires.

**M. Duclos** (France) : La France s'associe à l'intervention que prononcera la Finlande, au nom de l'Union européenne.

Elle exprime son appréciation pour le rapport du Secrétaire général. Elle remercie aussi M. Ian Martin, Envoyé spécial, pour l'excellent travail qu'il a accompli au nom des Nations Unies.

Le Timor-Leste a connu une période de brusques troubles sécuritaires immédiatement après le retrait de la présence des Nations Unies sur son territoire. Ces troubles ont conduit à la désintégration complète de la police à Dili. Ce que M. Ian Martin nous a également appris, c'est que la situation de la police timoraise est également très dégradée en province, et que par

ailleurs la société timoraise est plus divisée qu'elle ne l'était au lendemain de l'indépendance.

Ce constat amer conduit à une conclusion qui est la nécessité d'un réengagement durable des Nations Unies au Timor-Leste. À cet égard, la France soutient la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport; elle nous semble conforme à ce qui est nécessaire en termes de mandat et de composition de la mission, elle est également conforme aux demandes formulées par le Premier Ministre timorais, M. Ramos-Horta, dans sa lettre du 4 août dernier.

Nous sommes disposés, bien entendu, maintenant à élaborer, mettre au point et adopter une résolution. Comme l'a indiqué l'Ambassadeur du Japon, quelques questions se posent encore. Je voudrais, d'emblée, marquer notre reconnaissance pour l'action menée sur le terrain par le Portugal, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sur la forme que devrait prendre le maintien d'une présence militaire internationale au Timor-Leste.

Nous adapterons notre position en fonction essentiellement des attentes du Gouvernement de Timor-Leste lui-même, et à cet égard je voudrais dire que nous ne fixerons pas notre position sans avoir d'abord entendu le Ministre des affaires étrangères de Timor-Leste, dont nous saluons ici la présence en la personne de José Luis Guterres.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*): Je voudrais, tout d'abord, adresser mes remerciements à M. Ian Martin, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, pour ses efforts louables, ainsi que l'exposé important qu'il nous a présenté ce matin.

J'aimerais également saluer mon ami, M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, présent avec nous au Conseil. Je lui adresse toutes mes félicitations à l'occasion de sa nomination à la fonction de Ministre des affaires étrangères et je lui souhaite un complet succès.

Il est certain que la situation que connaît le Timor-Leste est très délicate. Le chaos qui a régné récemment au Timor-Leste reflète l'instabilité de cette situation explosive en raison de la conjoncture économique qui s'est aggravée et de la précarité des ressources, ainsi que de l'accession récente de ce pays à l'indépendance.

La détérioration de la situation en matière de sécurité, ainsi que le chaos généralisé, nous révèlent à

nouveau que le Timor-Leste a encore grand besoin de l'aide de la communauté internationale. La crise du Timor-Leste est compliquée et embrasse des questions politiques, institutionnelles, historiques, sociales et économiques. Par ailleurs, la faiblesse des institutions politiques et gouvernementales et la grande disparité dans la performance de plusieurs de ces institutions ont contribué au déclenchement de la crise. Par ailleurs, les blessures du passé ne sont pas encore refermées. En plus du chômage endémique parmi les jeunes, tout ceci a contribué à la détérioration de la situation en matière de sécurité et débouché sur le chaos.

La riposte internationale à la crise en matière de sécurité du Timor-Leste a été positive et rapide. Nous adressons donc nos remerciements à tous ceux qui ont contribué par l'envoi de forces à la stabilisation de ce pays, à la demande du Gouvernement timorais. La communauté internationale a agi rapidement afin de répondre à la nécessité de stabiliser ce pays en lui accordant l'aide économique et également en accroissant l'investissement et les possibilités d'emploi pour le peuple timorais.

Par ailleurs, nous continuons à centrer nos efforts sur la réforme de l'administration et des institutions politiques et économiques afin de rendre possible un nouvel élan sur des bases saines et solides pour ce pays. Nous réaffirmons donc le rôle important des Nations Unies dans la tâche importante de créer une nouvelle mission qui œuvre côte à côte avec le Gouvernement timorais afin de lui procurer les conseils et l'expertise pour la reconstruction des institutions gouvernementales, ainsi que pour la mise en place de programmes à long terme pour l'édification d'un État moderne.

Ceci étant, ma délégation soutient les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général concernant la création d'une mission pour une période préliminaire de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'à la proclamation des résultats des élections de 2007. Durant cette période, des rapports seront régulièrement soumis au Conseil afin que nous soyons au fait de la nécessité de renforcer ou de réduire cette mission selon les besoins.

La crise du Timor-Leste a donné à la communauté internationale une importante leçon concernant les pays nouvellement indépendants, que l'on ne doit pas abandonner dans des situations politique ou économique précaires ou faibles. Nous espérons que

cette expérience va nous aider à aborder sérieusement la tâche d'aider le Timor-Leste à sortir de cette crise.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence parmi nous de M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ian Martin, pour la présentation de son rapport sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste.

Nous estimons que les principales conclusions et recommandations du rapport sont tout à fait fondées.

Nous nous félicitons de la formation du nouveau Gouvernement timorais dirigé par M. José Ramos Horta et nous prenons note des mesures adoptées par le nouveau Gouvernement pour stabiliser la situation dans le pays et élargir le dialogue avec les forces politiques et les structures sociales timoraises. Grâce à ces efforts, la situation s'est nettement améliorée ces derniers temps. Nous prenons acte du rôle de stabilisation important qu'a joué la présence internationale comprenant des contingents d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Portugal et de Malaisie. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements de ces pays pour leur réponse rapide à la demande d'assistance lancée par les autorités timoraises.

Il est cependant clair que la situation au Timor-Leste reste précaire et que de nombreux problèmes auxquels le pays est confronté sont loin d'avoir été réglés. Un problème particulièrement préoccupant à court terme est la situation relative au désarmement des anciens participants à la crise récente, et le problème toujours entier des dizaines de milliers de personnes déplacées.

La crise récente a clairement montré la gravité et la complexité des problèmes du Timor-Leste. Dans la mesure où ses propres capacités restent insuffisantes, le Timor-Leste doit bénéficier d'un appui extérieur significatif et de longue durée. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général au sujet de la mise en place, au départ pour une durée de 12 mois, d'une mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Il est important que la mission envisagée comprenne une solide composante de police, qui devra assumer des tâches importantes d'aide au maintien de l'ordre au Timor-Leste et d'assistance à la création et au renforcement des forces de police nationales, qui se sont pratiquement désintégréées.

Nous sommes d'accord pour dire que les priorités de la future mission dans le domaine civil seront de faciliter la réconciliation nationale, d'appuyer le processus électoral, d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales dans le domaine social et économique, et de contribuer à la mise en place d'un système d'administration de la justice et d'autres structures de l'État.

En raison de la fragilité des forces armées timoraises, et compte tenu de la requête clairement exprimée par les autorités de Timor-Leste, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à ce que la future mission soit dotée d'une petite capacité militaire.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste (S/2006/580), nous estimons que l'approche préconisée dans le rapport est la bonne, eu égard aux positions adoptées par les États concernés et au fait que cette démarche vise à renforcer les capacités du Timor-Leste dans le domaine de la justice. Nous jugeons à ce égard tout à fait acceptables les propositions du Secrétaire général pour ce qui est des effectifs et du format de la présence internationale.

**M. Vassilakis** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance très pertinente sur le Timor-Leste, à la suite de la situation grave que le pays a connue récemment et en vue d'une décision du Conseil de prévoir une présence de suivi des Nations Unies dans ce pays. C'est un plaisir particulier pour moi de souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. José Luis Guterres. Je tiens aussi à remercier M. Ian Martin, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, de son exposé riche en informations.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par la Finlande au nom de l'Union européenne. J'aimerais cependant faire quelques remarques supplémentaires.

Nous notons avec satisfaction que la situation en matière de sécurité s'est améliorée, après les regrettables incidents violents des derniers mois. La Grèce se félicite une fois encore de l'envoi et du déploiement immédiats de contingents de soldats et de policiers par le Portugal, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, en réponse à la requête en ce sens du Président et du Gouvernement du Timor-Leste.

À ce stade, nous ne devons pas relâcher notre vigilance. La crise récente a démontré à quel point la stabilité de ce pays nouvellement indépendant reste précaire. À bien des égards la crise elle-même a encore affaibli les institutions de l'État, comme par exemple la police. De toute évidence, les causes profondes de la crise récente, notamment le chômage des jeunes et les blessures du passé non guéries, pourraient à nouveau produire des effets semblables, c'est pourquoi il faut une robuste présence de forces de sécurité internationales.

Parce qu'il a joué un rôle capital dans la création du Timor-Leste, le Conseil de sécurité a, selon nous, l'obligation morale de garantir la viabilité du pays jusqu'à ce qu'il puisse assurer lui-même sa sécurité et son développement.

Comme l'a demandé le Premier Ministre M. Ramos-Horta, la nouvelle mission devant prendre la suite du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) devra disposer d'une force de police dotée d'effectifs considérables, appuyée par un petit contingent militaire, sous commandement des Nations Unies. Le Secrétaire général a fait sienne cette demande dans son dernier rapport (S/2006/628).

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette proposition. Les arrangements bilatéraux visant à renforcer la situation interne en matière de sécurité sont certainement très utiles à court terme, mais ils ne peuvent constituer une solution viable à long terme. L'ONU est dans une position inégalée pour aider à stabiliser la situation en matière de sécurité au Timor-Leste, tout en fournissant une aide pour le développement économique du pays. Il y a déjà plusieurs institutions des Nations Unies sur le terrain, qui aident les autorités nationales dans le cadre de différents programmes d'assistance humanitaire et d'aide au développement. Ce qu'il faut renforcer, c'est le niveau et la qualité de la sécurité qui leur est fournie, pour leur permettre d'opérer dans un environnement stable. Cela ne sera réalisable que par une nouvelle mission des Nations Unies dotées de composantes de police et militaires, comme cela a déjà été suggéré. De toute façon, nous parlons ici d'une force relativement modeste, sans commune mesure avec celles qui ont été dépêchées dans d'autres régions du monde.

Un tel arrangement serait conforme à notre intention de respecter le principe d'une maîtrise du processus par les Timorais, et il encouragerait le nouveau Gouvernement du Premier Ministre

M. Ramos-Horta dans ses efforts, tout en fournissant aux autres acteurs des Nations Unies et de l'assistance humanitaire sur le terrain l'environnement de sécurité dont ils ont besoin. Il soulignerait par là la détermination de l'ONU à ne pas laisser se débrouiller seule une nation qui peine à faire ses premiers pas.

La présence d'une nouvelle mission des Nations Unies améliorée, pluridisciplinaire et intégrée apportera aussi l'assistance nécessaire pour mener la réforme de la police et de l'appareil judiciaire, et elle pourra aussi promouvoir le dialogue politique et la réconciliation au niveau national. Elle renforcera aussi la confiance du peuple timorais en vue des élections présidentielle et législative de l'année prochaine.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que nous devons tirer les leçons de nos expériences passées. Si nous avons agi avec précipitation en mettant fin à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental – et il est maintenant de l'avis général que ce fut le cas – nous devons être très prudents et ne pas nous hâter cette fois-ci. La Grèce attend avec intérêt de travailler avec les autres membres du Conseil pour parvenir à un consensus dans la formulation de la solution la plus adaptée pour la mission des Nations Unies qui succèdera au BUNUTIL.

**M<sup>me</sup> Wolcott Sanders** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Martin de son exposé et nous exprimons notre reconnaissance pour ses efforts en vue de favoriser la réconciliation au Timor-Leste. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. Guterres.

Les recommandations du Secrétaire général procèdent d'une démarche globale et détaillée qui examine les causes profondes de la crise au Timor-Leste. Les États-Unis se félicitent particulièrement de la recommandation selon laquelle des conseillers des Nations Unies devraient travailler en étroite collaboration avec les Ministères timorais de la défense et de l'intérieur pour garantir qu'une approche intégrée présidera à la gestion des forces armées et de la police. Cet aspect sera capital pour la constitution d'un secteur de la sécurité démocratique.

Nous ne sommes toujours pas convaincus de la nécessité d'envoyer des soldats des Nations Unies. Les problèmes de sécurité du Timor-Leste sont d'ordre interne. La force internationale est sur place, elle est bien équipée et dispose d'effectifs suffisants, et elle est prête à intervenir en cas de besoin d'action militaire.

Les États-Unis sont favorables à une importante opération de police des Nations Unies au Timor-Leste, qui se consacre à la fois au maintien de l'ordre et à la formation. C'est là une question cruciale, à la fois pour la sécurité et pour constituer des forces de police qui respectent l'état de droit et rendent des comptes au Gouvernement élu. Nous notons qu'une action policière crédible ne représente qu'un élément du rétablissement de la tranquillité et de la création d'un climat de confiance faisant que les personnes déplacées se sentent à même de rentrer chez elles en sécurité. Les problèmes sociaux et politiques qui sous-tendent la violence doivent également être traités.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe d'une responsabilisation pour les crimes commis au Timor-Leste pendant la période de violence qui a sévi au printemps dernier. Les États-Unis apprécient le travail accompli par la Commission spéciale d'enquête. Nous espérons que cette commission traitera les questions de responsabilité tant individuelle qu'institutionnelle, ainsi que les facteurs qui ont contribué à la violence, notamment les allégations de distribution illégale d'armes par d'anciens responsables et par des responsables actuels.

Nous appuyons fermement la réactivation du groupe d'enquête sur les crimes graves, afin qu'il puisse mener à bien les enquêtes sur les atrocités de 1999. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent également réfléchir à l'assistance qu'elles pourraient apporter aux systèmes judiciaires du Timor-Leste et de l'Indonésie pour traduire en justice les personnes arrêtées depuis la fin des activités des chambres spéciales pour les crimes graves, ou les personnes qui pourraient être jugées à l'avenir.

Les secteurs judiciaire et juridique du Timor-Leste ont besoin de notre appui, et nous exhortons les partenaires du Timor à répondre à ce besoin. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la réconciliation doit être un élément essentiel pour faire face à de tels crimes. Les institutions du Timor-Leste doivent en premier lieu planifier et mettre en œuvre les efforts de réconciliation, les Nations Unies facilitant les choses et prêtant leurs bons offices.

Le travail vital des experts dépêchés à titre de conseillers auprès des principaux ministères et bureaux du Gouvernement doit se poursuivre pour que les amis et partenaires du Timor-Leste puissent aider le

Gouvernement à se doter des compétences dont il a besoin.

Enfin, le travail du groupe électoral sera un élément vital s'agissant d'aider le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste à organiser des élections libres, équitables et transparentes en 2007. La Division de l'assistance électorale devrait diriger ces efforts.

**M<sup>me</sup> Tincopa** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier de son exposé M. Ian Martin, Envoyé spécial du Secrétaire général. De même, nous saluons la présence dans la salle du ministre des affaires étrangères, M. José Luis Guterres. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous aimerions également remercier le Secrétaire général pour les rapports qu'il a présentés.

Le Pérou tient à exprimer son ferme appui au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place un État pacifique et viable à long terme. À cet égard, nous tenons à souligner les mesures prises au cours du mois écoulé pour faire cesser la violence et l'insécurité qu'a connues ce pays en mai et juin 2006. Nous saluons la désignation de M. José Ramos-Horta à la fonction de Premier Ministre, ainsi que la nomination d'autres membres du Gouvernement le 10 juillet dernier. Cela a rétabli un climat de calme et suscité l'espoir après la série d'événements regrettables. Nous pensons qu'il est essentiel que le Gouvernement et les différentes forces politiques œuvrent sur la base du dialogue et de la réconciliation et qu'avec l'appui de la communauté internationale, et bien entendu avec les Nations Unies, ils puissent atteindre les objectifs définis, permettant d'assurer la stabilité, le développement et la sécurité du Timor-Leste.

Le rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 1690 (2006) offre un examen complet et objectif de la situation au Timor-Leste, en même temps qu'il propose des recommandations précises pour la création d'une mission intégrée et multidimensionnelle des Nations Unies. Le Pérou appuie un grand nombre de ces recommandations, parmi lesquelles nous relevons les éléments suivants.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à déployer un chiffre maximum de 1 608 membres de la police des Nations Unies avant, pendant et après la tenue des élections de 2007 et à

réduire progressivement ces effectifs après les élections.

Nous appuyons l'idée d'une force militaire restreinte relevant du commandement et du contrôle des Nations Unies, comptant au maximum 350 membres armés et non armés, parmi lesquels des officiers et des soldats qui seraient concentrés à Dili, à l'exception des équipes non armées d'officiers de liaison en poste dans les districts frontaliers, comme il est indiqué au paragraphe 118 du rapport du Secrétaire général.

Nous appuyons l'inclusion de la composante civile et de ses différents mécanismes, notamment les groupes des affaires politiques, des élections, des droits de l'homme et de la justice de transition, de la gouvernance démocratique, des affaires humanitaires et des questions de parité des sexes. Nous appuyons également la section chargée de la sécurité du bureau et du personnel des Nations Unies.

En résumé, nous tenons à souligner que le Pérou appuie le mandat fort et solide de la nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste, tel qu'il est formulé au paragraphe 110 du rapport. Nous aimerions que les éléments et activités décrits figurent dans la résolution que le Conseil devra adopter dans les prochains jours.

Pour ce qui est de la composante civile, nous aimerions mettre en relief le groupe de la parité des sexes. Son lien avec la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité est essentiel dans un pays comme le Timor-Leste, où les femmes ont besoin d'avoir la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la promotion, du maintien et de la consolidation de la paix et où les femmes doivent être dotées de moyens d'action, de telle sorte qu'elles puissent participer aux décisions politiques et au développement de leur pays.

De même, nous jugeons très important le groupe des droits de l'homme et de la justice de transition, qui surveillera la situation des droits de l'homme et aidera les autorités timoraises à veiller à ce que les responsables de violations des droits de l'homme soient châtiés et que les victimes bénéficient de mesures de réparation, tant individuelle et collective.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions faire référence au rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste (S/2006/580), rapport dans lequel l'accent est mis sur les efforts déployés par l'Indonésie et le Timor-Leste pour

promouvoir la vérité et l'amitié. Toutefois, nous pensons qu'il est important que les deux Gouvernements, indonésiens et timorais, poursuivent leur travail afin de renforcer les capacités de leurs systèmes judiciaires respectifs, s'agissant en particulier de la poursuite en justice des responsables de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de continuer à promouvoir le développement économique au Timor-Leste, de même que la nécessité d'accorder aux plus démunis une part du revenu national. Dans une grande mesure, le succès à long terme du Timor-Leste dépendra de la réussite du développement économique et social. À cet égard, il convient de relever ce qu'indique le rapport du Secrétaire général sur un « accord » entre le Timor-Leste et la communauté internationale, car un tel accord permettra de réorienter le plan national de développement actuel pour le rendre plus efficace et plus productif. Pour relever ce défi, il est indispensable que le Gouvernement et les acteurs sociaux nationaux du Timor-Leste œuvrent de façon conjointe et responsable à l'élaboration de politiques et de programmes visant la réalisation de cet objectif.

**M. Matulay** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le président, d'avoir convoqué cette réunion et de nous donner l'occasion de parler de cette situation vitale à un moment très important. Nous saluons la présence dans cette salle de M. Guterres, Ministre timorais des affaires étrangères et de la coopération, et le remercions de participer à ce débat. Nous remercions aussi M. Martin de son exposé.

Étant donné que la représentante de la Finlande fera une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle nous nous associons, nous nous limiterons à faire quelques observations supplémentaires.

Nous partageons les préoccupations des autres délégations à propos des incidents qui ont eu lieu ces trois derniers mois au Timor-Leste. Nous notons avec préoccupation que la population souffre toujours des conséquences de la violence et de la destruction causée par ces troubles. Nous convenons que la situation sécuritaire au Timor-Leste a visiblement changé grâce à la présence de la police internationale et des forces militaires de l'Australie, de la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et du Portugal. Il convient de souligner que de nombreux facteurs ayant donné lieu à la crise initiale sont toujours latents, tandis que la crise elle-même a

créé de nouvelles sources possibles d'instabilité qui ajoutent à la complexité de la situation, y compris le grand nombre d'armes à feu manquantes. Le Secrétaire général a dûment relevé ce fait dans son dernier rapport.

Un nouveau gouvernement a prêté serment il y a un mois. À court terme, il devra faire face à l'instabilité et au mécontentement de différents groupes de la société après cette crise traumatisante. À long terme, il sera confronté à la tâche complexe de bâtir une nouvelle nation.

Les Nations Unies ont beaucoup fait au Timor-Leste, mais d'importants problèmes demeurent s'agissant d'assurer la sécurité à long terme et le développement durable. Les institutions naissantes de ce pays sont toujours fragiles. Avec les élections parlementaires et présidentielles qui auront lieu l'année prochaine, le Timor-Leste approche rapidement un nouveau chapitre important de son histoire. Les élections seront de la plus haute importance, bien que nous soyons d'accord avec M. Martin, lorsqu'il dit qu'il ne s'agit là que d'un élément de l'édification d'une société démocratique efficace. Les élections seront importantes pour la stabilité future et le développement de la démocratie du Timor-Leste et devront se dérouler selon une procédure équitable et libre. À cet égard, nous reconnaissons pleinement la nécessité d'un engagement continu de la communauté internationale afin d'aider le Timor-Leste à rétablir l'ordre et à édifier la démocratie.

Pour faire face aux nouvelles circonstances, une nouvelle présence internationale au Timor-Leste est nécessaire. Nous sommes favorables à la création d'une nouvelle mission de l'ONU au Timor-Leste qui soit robuste et complexe. Son rôle serait de consolider les acquis déjà réalisés par l'ONU dans ce pays, d'aider le Gouvernement timorais à assurer la stabilité politique, d'appuyer les élections parlementaires et présidentielles de 2007 et de maintenir l'ordre public. La nouvelle présence internationale aiderait également le Timor-Leste à reconstruire l'ensemble de son secteur de la sécurité ainsi que son économie, à combattre la pauvreté et à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Dans le même temps, il est important de noter que le Gouvernement et le peuple timorais doivent avoir la pleine conduite et la pleine responsabilité du processus de transformation, tout en comptant sur l'appui continu de la communauté internationale.

Pour conclure, nous voudrions souligner également qu'un élément important du maintien et de la consolidation de la paix au Timor-Leste consiste à encourager la réconciliation nationale. Le Premier Ministre Ramos-Horta et le Président Gusmão se sont tous deux engagés à l'égard de cet objectif, sans renoncer toutefois à faire en sorte que les auteurs des crimes commis ces derniers mois aient à en rendre compte. Nous notons avec satisfaction que la Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste a effectué la première de ses deux visites visant à établir les faits et les circonstances ayant conduit aux incidents d'avril et de mai derniers, ainsi que leurs causes. Nous voudrions également souligner l'importance de continuer de prêter attention à la nécessité d'obliger à en rendre compte les auteurs des violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste par le passé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à mon ami et ancien collègue, l'Ambassadeur José Luis Guterres, et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions de Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Je voudrais également redire combien nous apprécions les contributions fort précieuses du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, afin de remettre le Timor-Leste sur les rails après les troubles regrettables d'avril 2006. Ils ont non seulement mis en lumière les tâches redoutables auxquelles doit faire face le pays, mais ont aussi fourni un éclairage et des suggestions très utiles sur la voie à suivre.

Au nombre des secteurs prioritaires qui méritent notre grande attention figurent la consolidation des institutions démocratiques, l'appui électoral, la réconciliation nationale, l'ordre public, la promotion et la protection des droits de l'homme, l'assistance humanitaire, le relèvement, l'allègement de la pauvreté et la fourniture des services de base. Pour remplir efficacement ces tâches, il faudra une combinaison d'initiatives locales et d'appui international, avec l'ONU pour chef de file. Plus important encore, ces priorités viennent nous rappeler avec vigueur que six années ne suffisent pas pour faire de ce pays nouvellement indépendant une démocratie stable et prospère. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2006/628), l'édification de nations et la

consolidation de la paix sont des tâches de longue haleine. En conséquence, lorsque nous nous efforçons de définir plus précisément le partenariat entre la communauté internationale et le Timor-Leste, afin de mieux cibler les objectifs, nous devons veiller à parvenir à un bon équilibre, en tenant compte des enseignements cruciaux que nous avons pu tirer des troubles qui ont éclaté à Dili le 28 avril 2006.

Dans le même temps, nous reconnaissons que l'appui de la communauté internationale ne peut pas remplacer la détermination et l'engagement du Gouvernement et du peuple timorais de construire une nation unie, démocratique et prospère qui leur appartienne en propre. Nous demandons donc instamment que tous les efforts possibles soient consentis pour développer les capacités locales le plus rapidement possible.

Pour ce qui est du rôle futur de l'ONU, nous reconnaissons que l'Organisation est à l'évidence bien placée pour définir et gérer le rôle de la communauté internationale durant la transformation du Timor-Leste en un État plus stable et autonome. Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'une robuste mission de police, militaire et civile des Nations Unies qui garantirait l'ordre en attendant la réorganisation et la restructuration de la police et des forces armées timoraises, dans le but d'en relever le niveau de professionnalisme.

Bien entendu, aucun progrès significatif ne pourra avoir lieu si le désordre et l'impunité règnent. D'un autre côté, il ne peut y avoir de sécurité durable si les besoins élémentaires de la population ne sont pas satisfaits. Au Timor-Leste, comme dans d'autres pays aux prises avec des circonstances similaires, le lien entre pauvreté et insécurité ne saurait être nié. Ce n'est pas non plus chose aisée de réconcilier une société où les individus ont le plus grand mal à survivre. Inévitablement, la pauvreté tend à engendrer une minorité privilégiée et à renforcer un sentiment de discrimination chez les démunis. Par conséquent, en plus de la réforme du secteur sécuritaire et du développement des capacités institutionnelles, il faut accorder la plus grande priorité à la fourniture de services de base, tels que la santé, l'éducation, l'assainissement et l'eau, ainsi qu'au développement de moyens de subsistance véritables, surtout pour les jeunes.

À court terme, cependant, les conséquences humanitaires des troubles récents doivent être réglées

d'urgence, afin d'empêcher que les déplacements internes de population ne viennent aggraver encore le mécontentement au sein de la société. Toutes les personnes en bonne santé doivent participer activement et concrètement au développement de la nation.

Les événements qui ont eu lieu récemment ont montré les insuffisances des structures de gouvernance du Timor-Leste; plus important encore, ils ont souligné l'urgence de réduire le chômage des jeunes, ainsi que la pauvreté et les privations qui l'accompagnent. Par conséquent, la suggestion d'un « accord » dirigé par les Timorais et basé sur le plan national de développement devrait servir à définir l'ampleur de l'engagement entre la communauté internationale et le Timor-Leste. Nous espérons que les élections de l'année prochaine seront l'occasion pour le peuple timorais de prendre un nouveau départ, avec une volonté renouvelée de continuer à aller de l'avant.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

**M. Guterres** (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de vous voir, mon cher ami, Ambassadeur Nana Effah-Apenteng, présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès, ainsi qu'à votre pays, le Ghana, en cette période riche en redoutables problèmes.

Aujourd'hui, je voudrais exposer au Conseil les vues de mon gouvernement sur le rôle de la présence future des Nations Unies et les contours de l'assistance internationale à venir en faveur du Timor-Leste, après l'expiration du mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, le 20 août prochain. Tout d'abord, je voudrais réitérer, au nom du peuple timorais, l'expression de notre gratitude aux pays qui ont fourni des contingents, à savoir l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, pour avoir si rapidement et si efficacement rétabli et maintenu l'ordre public et sauvé de nombreuses vies timoraises. Cette intervention a été effectuée à la demande du Président de la République, M. Xanana Gusmão, du Président du Parlement national, M. Francisco Lu'Olo Guterres, et du Premier Ministre du premier Gouvernement constitutionnel, M. Mari Alkatiri.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan (S/2006/628), et nous saluons

l'importante contribution de son Envoyé spécial, M. Ian Martin, ainsi que de son équipe à la mission d'évaluation. Le rapport présenté est le fruit de vastes consultations au Timor-Leste. Dans ce contexte, nous sommes d'accord avec ses recommandations, qui sont conformes à l'esprit des lettres du Président Xanana Gusmão et d'autres dirigeants de premier plan appelant à la création d'une vigoureuse mission de police, militaire et civile des Nations Unies, afin d'aider le peuple timorais. Cet appel a été suivi par une lettre datée du 4 août 2006 (S/2006/620, annexe), adressée au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Premier Ministre, M. José Ramos-Horta, pour demander la création d'une mission de maintien de la paix intégrée et pluridimensionnelle, dotée d'une très large force de police et d'une force militaire restreinte, sous le commandement et le contrôle des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général présente un bon compte-rendu et une analyse solide des événements qui se sont déroulés en avril et mai derniers. Par souci de concision, je ne vais pas entrer plus avant dans les détails sur ce point. Mais ces événements ont révélé les insuffisances institutionnelles des forces de sécurité et la fragilité des institutions démocratiques. Ils ont également mis en lumière le besoin aigu d'une assistance internationale continue et à long terme pour édifier des institutions publiques viables, notamment dans les domaines de la sécurité, de la justice et du développement.

Compte tenu du fait que les échecs institutionnels de la Police nationale (PNTL) et des Forces armées timoraises (F-FDTL) sont au cœur de la crise récente au Timor-Leste, une approche globale sera nécessaire dans la réforme du secteur de la sécurité. L'appui consultatif de la communauté internationale sera donc vital pour examiner le rôle et les besoins futurs du secteur de la défense, y compris les F-FDTL et le Ministère de la défense.

Dans le domaine de la justice, les fonds fournis par le Programme de justice du Programme des Nations Unies pour le développement ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins du Bureau du Procureur général, surtout depuis les récentes violences et compte tenu de la hausse attendue du nombre des affaires que le système judiciaire national va devoir traiter. De même, nous avons besoin d'un grand nombre de spécialistes des droits de l'homme pour aider nos institutions nationales, notamment le Bureau du *Provedor* et le Parlement national, ainsi que la société

civile, à surveiller, défendre et promouvoir les droits de l'homme et à agir en faveur de la justice et de la réconciliation. Il est d'une importance vitale que la communauté internationale continue d'inciter le Gouvernement, la société civile et le peuple timorais à renforcer leur adhésion aux droits de l'homme.

Je puis assurer les membres du Conseil de sécurité que le Gouvernement s'emploiera avec diligence à répondre aux doléances des 594 « pétitionnaires » par le biais de la Commission d'enquête nationale récemment dynamisée.

Mon gouvernement se félicite vivement du travail accompli par la Commission spéciale d'enquête indépendante, qui travaille à faire toute la lumière sur les incidents survenus les 28 et 29 avril, puis du 23 au 25 mai, ainsi que sur les événements à l'origine de la crise. Il sera primordial d'élucider les faits et les circonstances de ces événements pour que le Timor-Leste puisse parvenir à la réconciliation et instaurer l'état de droit. La Commission présentera ses conclusions et recommandations le 7 octobre au plus tard. Le Gouvernement considère que c'est à l'appareil national de justice qu'il appartient au premier chef de faire rendre compte des actes criminels et des violations des droits de l'homme constatés par la Commission. Nous saluons donc le rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation (S/2006/580). Le Gouvernement étudie actuellement les recommandations qu'il contient et prendra les mesures qui s'imposent.

Nous pensons que la présence d'une large force de police internationale sera vitale pour que le pouvoir exécutif puisse exercer ses fonctions à Dili et dans l'ensemble du Timor-Leste en attendant la reconstitution de la police nationale du Timor-Leste. La police des Nations Unies aura un rôle tout aussi important à jouer s'agissant d'épauler notre police nationale et de la mettre mieux à même de maintenir l'ordre et de faire respecter les droits de l'homme dans les districts et sous-districts du pays. Bien que la police nationale ait été formée par la police des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et qu'elle dispose des compétences de base requises pour accomplir des tâches de routine, les tout derniers événements ont révélé son incapacité à faire face aux incidents politiques. L'impartialité de la police nationale sur fond de tensions politiques sera une nouvelle fois mise à l'épreuve lors des premières élections tenues dans l'ensemble du pays. La présence de la police des Nations Unies sera vitale s'agissant de prêter conseils

et appui à la police nationale dans la planification et l'exécution de sa mission de sécurité, notamment en lui dispensant une formation et une assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste plan de sécurité électorale destiné à contenir les risques d'explosion et à prévenir les violences tout au long de la période électorale.

Le Gouvernement s'est attelé aux préparatifs des prochaines élections. Les projets de loi électorale pour les scrutins présidentiels et parlementaires, qui ont été présentés au Parlement national en vue d'un vaste débat public, devraient être adoptés à la reprise des travaux du Parlement, à la mi-septembre. Le Président et le Gouvernement ont convenu de tenir les élections parlementaires et présidentielles avant mai 2007.

Le Gouvernement timorais est résolu à organiser des élections libres, régulières et crédibles. Après avoir réalisé des consultations internes et pris en considération les préoccupations soulevées par la société civile, l'Église et d'autres parties intéressées, nous avons sollicité le concours de la communauté internationale, lui demandant notamment un appui technique et logistique. Nous comptons poursuivre le dialogue avec l'ONU sur les modalités de ce concours.

Le Timor-Leste est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Si les principales causes de la crise actuelle sont d'ordre politique et institutionnel, la pauvreté et ce qui s'y rapporte étroitement, c'est-à-dire un fort taux de chômage urbain et l'absence de perspectives d'emploi, surtout pour les jeunes, y sont aussi pour beaucoup. Afin d'assurer la coordination de l'aide au développement économique de notre pays, il faudra que la nouvelle mission travaille en étroite coopération avec le Gouvernement et ses partenaires, de même qu'elle devra participer à l'élaboration des stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté et de croissance économique, de manière à favoriser la réalisation des objectifs fixés dans notre plan national de développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le budget 2006-2007 a été adopté hier par le Parlement national; il accuse une augmentation de 122 % par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Ramos-Horta, ce budget est favorable aux pauvres et à la création d'emplois. Nous espérons fermement qu'une meilleure politique économique et sociale, conjuguée à un appui international ininterrompu dans tous les domaines, nous permettra de sortir de la crise.

Nous reconnaissons qu'il existe des divergences d'opinion entre les États Membres. J'espère toutefois que le Conseil tiendra compte de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui notre peuple et notre pays. Bien que les tirs aient cessé, un grand nombre d'armes à feu restent détenues par des civils. De même, les causes profondes du conflit n'ont pas été entièrement réglées. Il nous faudra du temps pour reconstituer nos forces de défense et de police. Il faudra attendre encore bien plus longtemps avant que ces institutions ne regagnent la confiance de notre peuple. Voilà pourquoi les recommandations du Secrétaire général sont importantes, notamment celle concernant la présence d'une force militaire très restreinte placée sous le commandement et le contrôle des Nations Unies. C'est la meilleure solution dont nous disposons pour faire face à la crise qui secoue actuellement le Timor-Leste.

Ayant côtoyé pendant de nombreuses années les membres du Conseil dans les couloirs et les salles de conférence de l'Organisation, j'appelle le Conseil à œuvrer à nos côtés pour empêcher le Timor-Leste de sombrer une nouvelle fois dans le conflit.

Enfin, je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude la plus vive au BUNUTIL et à l'ensemble de son personnel, en particulier au Représentant spécial Hasegawa, pour l'excellente coopération et le soutien qu'ils ont apportés au Gouvernement et au peuple pendant la crise que nous venons de traverser. Nous remercions également la communauté internationale de son soutien et les ambassades présentes au Timor-Leste de leur coopération et de leur appui pendant la crise. Nous travaillerons énergiquement avec chacun d'entre vous pour offrir à notre peuple un avenir radieux, un avenir de paix, de stabilité et de développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

**M<sup>me</sup> Lintonen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Ukraine et République de Moldova.

Il y a deux mois, le Conseil tenait une séance publique sur le Timor-Leste (cf. S/PV.5457). Le pays semblait alors dans une très mauvaise passe. Sur fond de violences sporadiques, d'incendies criminels, de

pillages et d'affrontements entre bandes rivales, la tournure des événements restait difficile à définir. Depuis lors, la situation en matière de sécurité s'est, d'une façon générale, stabilisée et l'état d'urgence a été levé. L'Union européenne félicite les pays qui ont répondu affirmativement lorsque le Timor-Leste leur a demandé de l'aide. La réaction rapide de l'Australie, du Portugal, de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande a été d'une importance immense.

Sur le plan politique, des pas en avant très importants ont été faits avec la nomination de M. José Ramos-Horta au poste de Premier Ministre, le 10 juillet 2006, et avec la formation du nouveau Gouvernement peu de temps après. L'Union européenne se félicite de ce progrès politique et tient à féliciter le Premier Ministre Ramos-Horta et M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération, d'avoir accepté ces fonctions lourdes de problèmes. L'Union européenne voudrait assurer le Conseil de sécurité que le Timor-Leste et le nouveau Gouvernement jouissent d'un appui européen.

Il est nécessaire de souligner, toutefois, que ce serait une erreur de penser que la situation au Timor-Leste est maintenant stable et que l'ordre règne. Les tensions y persistent, et les besoins humanitaires d'une partie importante de la population ne sont toujours visiblement pas satisfaits. Plus de 150 000 personnes sont encore déplacées; un grand nombre d'entre elles refusent de regagner leurs foyers. Il manque toujours de nombreuses armes et on présume qu'elles sont aux mains tant d'individus que de groupes organisés. Ce climat de peur est un signe évident de la fragilité actuelle de la situation et de la nécessité de traiter les causes profondes de la crise, qui est loin d'être réglée.

Les événements de ces derniers mois devront être analysés avec sérieux et honnêteté. Les véritables problèmes sous-jacents devront être réglés afin de parvenir à la réconciliation nationale. L'Union européenne se félicite de noter que cela semble être exactement ce que le nouveau Premier Ministre a l'intention de faire. La Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste, telle que demandée par M. Ramos-Horta et telle qu'annoncée par le Secrétaire général, aura un rôle important à jouer dans ce domaine. La Commission devrait faire connaître ses conclusions au début d'octobre 2006.

L'Union européenne souligne également que l'exigence de justice, qui impose que les auteurs des crimes graves commis en 1999 rendent des comptes,

demeure fondamentale pour de nombreux Timorais. L'Union européenne se félicite donc du rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste et des recommandations qu'il contient visant à mener à terme les enquêtes relatives aux affaires non résolues de crimes graves et à la promotion de la réconciliation et de l'apaisement des communautés. Les élections présidentielles et parlementaires de 2007 soulignent naturellement l'importance de la réconciliation politique et nationale.

L'objectif pressant de la communauté internationale est de soutenir le Timor-Leste s'agissant de consolider l'ordre public et de rechercher la réconciliation parmi toutes les parties intéressées et à tous les niveaux de la société. Il est évident que l'Organisation des Nations Unies aura un rôle central à jouer dans ce processus. Par conséquent, il est manifeste qu'un engagement renforcé et à long terme de l'Organisation des Nations Unies sera nécessaire au moment où nous assurons la prise en main du processus par les Timorais et la viabilité à long terme des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies.

Les vues du Gouvernement timorais – clairement présentées dans la lettre, datée du 4 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Premier Ministre Ramos-Horta – et l'évaluation faite dans le rapport sur le Timor-Leste présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1690 (2006) du Conseil de sécurité doivent, entre autres facteurs, guider la décision à prendre sur la taille et la forme que prendra la future mission des Nations Unies quand, dans quelques jours, le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) aura expiré.

L'Organisation des Nations Unies doit s'engager à fournir un appui important dans différents domaines, notamment la primauté du droit, les droits de l'homme, la parité entre les sexes, le renforcement des capacités institutionnelles, le règlement des conflits et la réforme globale du secteur de la sécurité. Il est essentiel que les fonctions fondamentales de la nouvelle mission pluridimensionnelle et intégrée des Nations Unies soient soigneusement identifiées et que le mandat de la mission fasse l'objet d'une décision qui évite tout chevauchement inutile avec les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies et avec les autres partenaires de développement qui apportent déjà une contribution très précieuse au développement du Timor-Leste. Une coordination efficace, une définition

claire des responsabilités et une bonne répartition des tâches sont des conditions sine qua non du succès.

L'Union européenne et ses États membres sont depuis des années des partenaires de développement majeurs du Timor-Leste, et l'Union européenne continue de suivre de près la situation dans le pays. L'Envoyé spécial de la Commission européenne au Timor-Leste, M. Miguel Amado, s'est récemment rendu à Dili pour évaluer la situation actuelle et pour examiner les façons de renforcer la coopération de la Commission européenne avec le Timor-Leste, y compris en créant une délégation de la Commission à Dili. L'Union européenne s'engage à continuer d'appuyer le Timor-Leste et elle est convaincue qu'en cette période difficile, l'Organisation des Nations Unies répondra de manière pertinente à l'appel à l'aide lancé par le Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

**M. Cheok** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous exprimons nos remerciements à l'Envoyé spécial Ian Martin pour son exposé et nous félicitons le Ministre des affaires étrangères Guterres. Nous sommes ravis de le revoir.

Le Timor-Leste a besoin de nous. La communauté internationale a déjà répondu précédemment à cet appel à l'aide. En 1999, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental a été créée; elle a été suivie par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et récemment par le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. La question, bien entendu, est de savoir ce qui va se passer ensuite.

Nous pensons que le rapport du Secrétaire général fournit la réponse à cette question. C'est un rapport pénétrant et complet qui contient des recommandations raisonnables. Il n'a pas été rédigé dans le vide; il se fonde sur la mission d'évaluation dirigée par l'Envoyé spécial Ian Martin. M. Martin et son équipe ont consulté un vaste éventail de la société timoraise et les parties intéressées dans la communauté internationale. Il est évident que leurs observations et leurs analyses ont beaucoup contribué à la qualité du rapport.

Il ne s'agit pas uniquement ici de l'Organisation des Nations Unies; les dirigeants du Timor-Leste se sont également exprimés. Dans une lettre datée du 4 août 2006, le Premier Ministre José Ramos-Horta a dit qu'

« une vigoureuse mission de police, militaire et civile des Nations Unies est indispensable pour aider le peuple timorais à consolider la paix et la liberté qu'il a conquises de haute lutte. Toutes les parties prenantes s'entendent pour dire que la situation au Timor-Leste nécessite la création d'une mission intégrée et pluridimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies » (S/2006/620, *annexe*).

Il a également parlé d'une forte composante civile, d'une très large force de police et d'une force militaire restreinte sous le commandement et le contrôle des Nations Unies. S'il s'agit là des vues des dirigeants du Timor-Leste, alors nous devons les écouter. Le peuple du Timor-Leste est en fin de compte le principal intéressé dans cette opération.

L'édification d'une nation constitue un processus délicat. Les troubles que vient de connaître le Timor-Leste nous rappellent vivement que des revers sont possibles, mais ce n'est pas là une raison pour se décourager. Nous devons accepter ces déconvenues dans la mesure où il y a rarement eu de cas où l'édification d'une nation s'est déroulée sans aucun heurt. En fait, cela doit nous engager à garder le cap et à veiller à ce que cette entreprise soit couronnée de succès malgré les difficultés.

Le rapport du Secrétaire général a identifié à juste titre des domaines prioritaires. Il est crucial d'assurer la sécurité et la stabilité. À ce stade, nous devons remercier l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés. La réforme du secteur de la sécurité est également essentielle. Dans une grande mesure, les échecs institutionnels de la Police nationale timoraise et des Forces armées timoraises étaient au cœur de la crise; elles doivent être reconstruites. En outre, il est nécessaire de mener à bien la réconciliation politique. Le Timor-Leste aura également besoin d'un appui électoral pour la préparation et le déroulement des élections en 2007. Le Timor-Leste est dans une phase de transition et il est essentiel qu'il bénéficie à la fois d'une forte présence de police des Nations Unies et d'une petite composante militaire. Ces deux composantes contribueront au rétablissement de la stabilité et au maintien de l'ordre public jusqu'à ce que les Timorais eux-mêmes soient prêts à assumer à nouveau pleinement ces rôles.

Albert Einstein a dit : « Je ne m'inquiète jamais de l'avenir; il arrive bien assez tôt ». Permettez-moi

d'être un peu présomptueux et de dire que je ne suis pas d'accord. Nous devons réfléchir à l'avenir du Timor-Leste. Nous devons l'aider à mettre en place les conditions nécessaires à son développement en tant que nation stable et unie. En tandem, nous devons aider au renforcement des capacités de ses institutions pour le peuple timorais. Le rapport du Secrétaire général indique à juste titre qu'il s'agit d'un processus à long terme. L'Organisation des Nations Unies est au centre de ces efforts depuis l'indépendance du Timor-Leste. L'Organisation des Nations Unies demeurera au centre de ces efforts au cours des prochaines années. Nous devons rester engagés. Si nous réussissons cette fois, nous pouvons tous nous attendre à un avenir meilleur pour le Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Salgueiro** (Portugal) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité. Avant de commencer, j'aimerais saluer le Ministre des affaires étrangères, M. José Luis Guterres. C'est avec un très vif plaisir que je le revois dans ce bâtiment et particulièrement dans la salle du Conseil. Je tiens aussi à remercier M. Ian Martin de son exposé présentant le rapport du Secrétaire général sur la situation au Timor-Leste (S/2006/628) et ses recommandations concernant une nouvelle mission des Nations Unies. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, ainsi que son équipe, de leur travail au Timor-Leste.

Le Portugal s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne. J'aimerais cependant ajouter les remarques suivantes dans ma capacité nationale.

À propos des débats en cours concernant le mandat et la composition d'une nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste, la position du Portugal est déterminée par les trois principaux éléments suivants. Premièrement, nous respectons la volonté souveraine et l'indépendance politique du Timor-Leste. À cet égard, le Premier Ministre M. Ramos-Horta a adressé une lettre (S/2006/620, annexe) au Président du Conseil de sécurité le 4 août 2006, dans laquelle il expose clairement les attentes du Timor-Leste concernant la nécessité de constituer une mission de maintien de la paix des Nations Unies pluridimensionnelle et intégrée.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'évaluation très complète menée par le Secrétaire général et des recommandations qui figurent dans le rapport. Nous rendons hommage au professionnalisme du Secrétariat, que nous connaissons très bien, depuis l'époque où nous négocions l'autodétermination du Timor-Leste.

Troisièmement, notre propre évaluation repose sur notre profond engagement bilatéral aux côtés du Timor-Leste, manifesté par le fait que le Portugal reste de loin le plus important donateur du Timor-Leste, avec des programmes de coopération dans de nombreux domaines, dont la justice, l'éducation, la santé, la protection sociale, la police, les forces armées, les douanes, les finances publiques, et d'autres encore.

Même si la situation a été globalement stabilisée, nous sommes encore confrontés aux très graves conséquences de cette crise en matière de sécurité et de problèmes humanitaires. Des milliers d'armes n'ont pas été localisées et pourraient être employées dans de nouvelles actions visant à provoquer une déstabilisation violente. Il règne encore un climat de peur, avec près de 150 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui est un chiffre énorme pour un si petit pays. En ce qui concerne les armes non localisées de la police et des forces armées, nous devons reconnaître que les forces internationales ne sont parvenues qu'à des résultats modestes. Il sera difficile de parvenir à une réconciliation politique durable dans un environnement où des individus et des groupes qui ont des griefs politiques détiennent des armes illégales.

Lors du dernier débat public du Conseil sur le Timor-Leste, le 13 juin 2006 (voir S/PV.5457), j'ai affirmé que le Timor-Leste avait besoin de l'universalité et de l'impartialité de l'Organisation qui doit, encore une fois, assumer un rôle de direction. La réalité sur le terrain a renforcé notre conviction. Seule l'ONU peut réussir à mener les efforts en vue de faciliter un dialogue et une réconciliation politiques, rétablir et maintenir la sécurité et veiller à ce que les élections de 2007 soient pacifiques, libres et régulières.

Conformément aux attentes du Timor-Leste, telles qu'elles ont été exprimées par le Premier Ministre M. Ramos-Horta dans son courrier du 4 août, et réaffirmées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères, M. José Luis Guterres, le Portugal réévaluera l'arrangement bilatéral en cours concernant la présence de sa force de gendarmerie au Timor-Leste,

en vue de faire en sorte que cette force et d'autres éléments soient prêts à servir sous le commandement des Nations Unies.

J'aimerais rappeler ici que l'une des recommandations essentielles figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, souvent appelé le rapport Brahimi, à propos de l'importance de mandats clairs, crédibles et réalisables, était que

« le Conseil de sécurité devrait, dans ses résolutions, doter des moyens nécessaires les opérations qui sont déployées dans des situations potentiellement dangereuses, et prévoir notamment une chaîne de commandement bien définie et présentant un front uni ». [S/2000/809, par. 64 c)]

Le Portugal appuie pleinement les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général au sujet des composantes de police et militaires de la mission de suivi au Timor-Leste. Par ailleurs, et en tant que futur fournisseur de contingents à cette mission, nous attachons une grande importance à la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris nos ressortissants, c'est pourquoi, il nous semble nécessaire que cette mission soit appuyée par une force militaire de taille adéquate, sous commandement des Nations Unies.

Pour des raisons à la fois politiques et opérationnelles, nous aurions beaucoup de mal à comprendre une solution qui ignorerait la volonté souveraine du Timor-Leste, les recommandations du Secrétaire général et les enseignements tirés du passé récent concernant la nécessité d'une chaîne de commandement claire et de dispositions garantissant une sécurité adéquate au personnel des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de la création d'une Commission spéciale d'enquête indépendante, telle qu'elle a été présentée dans la lettre du 8 juin 2006 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères M. Ramos-Horta (S/2006/391, annexe), et notamment du fait que tous les acteurs concernés estimaient que cette commission représente un pas nécessaire pour parvenir à un règlement politique et pour défendre l'état de droit.

La demande que justice soit faite et que les personnes responsables des crimes graves commis en 1999 rendent des comptes reste un problème

fondamental dans la vie de nombreux Timorais. Le Portugal se félicite du rapport du Secrétaire général sur la justice et la réconciliation pour le Timor-Leste (S/2006/580), et notamment de ses recommandations visant à ce que soient conclues les enquêtes sur les affaires en cours portant sur des crimes graves et soulignant la nécessité de la réconciliation et d'une guérison des blessures au sein des communautés.

Il reste beaucoup à faire à ce sujet, comme l'ont démontré les récentes flambées de violence, notamment les attaques contre plusieurs institutions judiciaires clefs du Timor-Leste, qui ont soulevé de graves préoccupations au sujet de la perte potentielle de dossiers essentiels, avec tout ce que cela implique comme risque pour la sécurité des victimes, des témoins et aussi des suspects. Le climat d'impunité qui prévaut est un obstacle majeur à une réconciliation sociale durable et à la stabilité politique. Il est impératif d'établir la vérité et de faire en sorte que les personnes responsables rendent des comptes, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le Portugal rappelle la responsabilité qui incombe à la communauté internationale et au Conseil de sécurité à l'égard du Timor-Leste. Le Portugal restera fermement attaché à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la pleine indépendance politique du Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à ce poste important et d'exprimer ma vive satisfaction de vous voir présider ce débat. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, le Conseil mènera efficacement ses travaux sur les questions d'une grande importance dont il est saisi en ce mois particulièrement chargé.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2006/628) et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, de son exposé riche en informations.

À l'instar des précédents orateurs, je tiens à souhaiter la bienvenue à la présente séance du Conseil à M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Sa déclaration devant le Conseil a apporté des lignes directrices pour la création d'une nouvelle mission des Nations Unies dans son pays.

Nous continuons de suivre de près la situation au Timor-Leste, et nous constatons avec satisfaction que le pays a réussi à sortir de la récente crise. Le nouveau Gouvernement, qui jouit d'un large appui de la société timoraise, a été mis en place. À cet égard, nous remercions aussi l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal pour leurs précieux efforts.

Pour assurer une paix durable et la stabilité dans le pays, nous continuons d'appuyer pleinement le Timor-Leste s'agissant de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation des communautés, en particulier en s'attaquant aux causes profondes de la récente crise. Nous sommes certains que, sous la sage direction de son gouvernement, le Timor-Leste sera en mesure de remettre le processus de démocratisation sur les rails et de reprendre son développement national sur une base plus solide.

Malgré toutes les difficultés rencontrées par le Timor-Leste en raison de la crise récente, ce pays continue de jouir d'excellentes relations bilatérales avec l'Indonésie. Les rapports entre les dirigeants des deux pays sont fermes, assurés et se développent. Le Président timorais, M. Xanana Gusmão, s'est rendu à Bali le 17 juin 2006 pour rencontrer son homologue le Président indonésien, M. Susilo Bambang Yudhoyono, et l'informer de la situation dans son pays, ainsi que des mesures adoptées par son gouvernement pour faire face à la situation. L'Indonésie a montré sa compréhension pleine et entière de la situation et son engagement à aider le Timor-Leste à faire face à la crise, y compris en fournissant une aide humanitaire. En tant que plus proche voisin du Timor-Leste, il est de notre intérêt que le Timor-Leste soit un pays stable, prospère et démocratique. Nous sommes tout à fait conscients que les immenses problèmes auxquels ce pays fait face dépassent les capacités nationales existantes. Ainsi, il incombe à la communauté internationale de continuer à aider ce pays à parvenir à l'autonomie. À cet égard, nous appuyons la création d'une nouvelle mission des Nations Unies dans ce pays.

Nous pensons que la mission des Nations Unies, qui est recommandée pour une période initiale de 12 mois, devrait s'attacher avant tout à aider le pays à répondre aux problèmes pressants auxquels il faut faire face et à satisfaire aux besoins réels du Gouvernement et du peuple du Timor-Leste. Cela comprend la promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale; le renforcement des capacités des diverses institutions étatiques et gouvernementales,

notamment le renforcement de la confiance du public en celles-ci; la réduction de la pauvreté et l'assistance humanitaire; et la démocratisation, y compris une assistance électorale pour les élections présidentielles et parlementaires de 2007.

Je voudrais maintenant aborder la question de la justice et de la réconciliation au Timor-Leste. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2006/580) sera un nouveau point de départ pour l'Organisation, qui traitera la question de façon pratique et réaliste. Comme cela a été dit à de nombreuses reprises, les Gouvernements indonésien et timorais sont prêts à résoudre les problèmes hérités du passé et qui se posent encore et à ouvrir un nouveau chapitre, en développant leurs relations et leur coopération futures. Dans cet esprit, les deux pays ont accepté de régler la question des violations des droits de l'homme signalées au Timor oriental en 1999. En raison de la complexité du problème, une solution novatrice et créative a été trouvée, qui pourrait encore renforcer à l'avenir les bonnes relations existantes entre les deux pays.

La Commission Vérité et amitié a obtenu des résultats considérables. Elle s'est mise d'accord sur l'élaboration des questions fondamentales liées à son mandat et a adopté un glossaire qui lui sert de référence. Cela permet de faire la lumière et d'interpréter de façon créative les diverses dispositions du mandat de la commission, notamment s'agissant de l'amnistie, en conformité avec les normes et les pratiques internationales pertinentes, qui prennent en compte les besoins et les difficultés au niveau local. La Commission a également adopté des principes directeurs pour l'examen des documents, les méthodes d'établissement des faits, la précision des informations concernant les parties pertinentes, l'identification des personnes concernées et les normes relatives à l'établissement de preuves.

Comme le rapport du Secrétaire général le mentionne, la Commission a identifié 14 groupes d'affaires prioritaires. Il s'agit d'affaires spectaculaires, qui sont souvent mentionnées dans les médias; d'événements que la société timoraise commémore avec émotion et qui font partie de la mémoire collective; d'affaires qui concernent des crimes, tels que définis à l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) relatif aux crimes contre l'humanité; d'affaires mentionnées dans le rapport final de la Commission nationale indonésienne d'enquête sur les violations des droits de

l'homme commises au Timor oriental en 1999, et dans d'autres documents, conformément aux termes de l'article 14 de son mandat.

La Commission se concentre actuellement sur l'achèvement de l'examen de documents en comparant les documents, en corroborant les faits et en procédant à des analyses, sur la base du rapport de la Commission nationale indonésienne d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises au Timor oriental en 1999, des documents où sont consignés les débats du Tribunal ad hoc indonésien des droits de l'homme, des documents du Groupe spécial chargé des crimes graves et du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation du Timor-Leste.

Tout en achevant son examen et son analyse des documents, la Commission Vérité et amitié est passée à la deuxième étape de son programme de travail, à savoir l'établissement des faits. Pour ce faire, elle emploie quatre méthodes : les dépositions, les conclusions, les enquêtes et les audiences.

Pour obtenir un appui et recevoir des contributions, la Commission a procédé à des consultations avec d'autres parties intéressées dans les deux pays, notamment les parlements, les sociétés civiles et les représentants du Gouvernement. Afin d'élargir sa vision et d'obtenir davantage de contributions, la Commission a invité des experts internationaux et d'éminentes personnalités à faire part de leurs connaissances et de leurs expériences.

De façon régulière, comme requis par son mandat, la Commission fera rapport aux deux gouvernements sur les progrès réalisés, ainsi que sur les difficultés et les obstacles rencontrés dans l'exécution de son mandat. Les chefs d'État de l'Indonésie et du Timor-Leste ont décidé le 7 février 2006 de prolonger le mandat de la Commission jusqu'en juillet 2007. Mon gouvernement a tout à fait confiance dans les travaux de la Commission et souhaite vivement continuer d'assurer sa crédibilité.

Pour terminer, l'Indonésie, en tant que voisin partageant une vision commune avec le Timor-Leste, qui se fonde sur les principes de la coexistence pacifique ainsi que sur des relations tournées vers l'avenir, axées sur la réconciliation et mutuellement avantageuses, continuera pour sa part à aider le Timor-Leste à poursuivre ses progrès pour consolider la paix, la stabilité et la démocratie dans le pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Tarragô** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence ghanéenne d'avoir convoqué ce débat sur la situation au Timor-Leste. Ce pays, en tant que nouveau membre de la communauté internationale, continue de mériter l'appui des Nations Unies dans sa lutte pour consolider son indépendance.

Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. José Luis Guterres, nouveau Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Je salue également la présence de l'Ambassadeur Luis Fonseca, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP); nous nous associons à sa déclaration.

J'aimerais également mentionner le travail remarquable accompli par l'envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, ainsi que par son équipe. Leur rapport perspicace et approfondi doit servir de base aux délibérations sur l'avenir de la présence des Nations Unies au Timor-Leste.

La situation au Timor-Leste au cours de ces derniers mois nous a rappelé des enseignements utiles dans le domaine du maintien de la paix. Nous avons eu des expériences fâcheuses, lorsque la présence des Nations Unies a été écourtée pour des raisons budgétaires ou pour respecter des dates limites artificielles. La réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix ne devrait intervenir qu'après que de véritables progrès ont été réalisés sur la voie du relèvement après le conflit et du renforcement des institutions. On ne peut que rappeler que la décision précipitée de quitter le Timor-Leste pourrait avoir contribué aux troubles en matière de sécurité de ces derniers mois.

La deuxième erreur est de ne pas accorder suffisamment d'attention à la prise en main par le pays des processus de maintien et de consolidation de la paix. Alors que l'appui de la communauté internationale est précieux et même indispensable, pour être efficace et pour être bien accueilli par la population, cet appui doit respecter les décisions souveraines des Timorais.

La planification et la prise de décisions en ce qui concerne la mission sont également des caractéristiques essentielles à ne pas écarter dans le cas du Timor-Leste. Il suffit de rappeler un passage du rapport Brahimi, passage que vient de mentionner le

représentant permanent du Portugal. La nouvelle mission doit être dotée d'un mandat clair et de moyens suffisants pour le mettre à exécution. Priver la mission des moyens nécessaires – humains, financiers ou autres – ne ferait qu'entraver sa capacité de mener à bien son mandat, et entraînerait probablement des souffrances supplémentaires pour la population, ce qui s'avérerait donc plus coûteux à l'avenir.

Mon gouvernement estime que le Conseil a pour responsabilité claire d'assurer la sécurité et la sûreté du peuple timorais. Nous sommes persuadés que le Conseil honorera son engagement envers le Timor-Leste en décidant de créer une nouvelle mission, conformément au rapport du Secrétaire général, qui a bien saisi la signification du terme « contrôle national » et a pris en compte la volonté du Gouvernement timorais.

Je voudrais évoquer la préoccupation du Gouvernement brésilien face à la tendance qui consiste à transférer les responsabilités des Nations Unies et du Conseil de sécurité à des pays individuels. Si cet expédient peut s'avérer utile et salutaire dans des situations d'urgence, en revanche lorsque ces situations se prolongent, il entraîne de nombreux risques, allant de la possible perception que l'ONU cautionne une situation de « néotutelle » jusqu'à un préjudice possible à l'image de marque de l'Organisation en tant que source d'assistance neutre et impartiale.

Il sera donc fondamental pour la crédibilité et la mise en œuvre des décisions du Conseil que la création de la nouvelle mission soit décidée avec le plein accord des autorités timoraises et que, quelle qu'en soit la configuration, elle rende compte périodiquement au Conseil de sécurité. Selon nous, la nouvelle opération de maintien de la paix devra comporter des éléments dans tous les domaines pertinents. Elle devra notamment avoir une composante civile, y compris un groupe électoral fort, une composante de police en mesure d'assurer l'ordre public et la sécurité, ainsi qu'une petite composante militaire, placée sous le commandement et le contrôle des Nations Unies. Actuellement, le Brésil envisage sérieusement la possibilité de fournir un contingent à la composante militaire de cette mission, en plus des contributions qu'il pourra apporter dans les autres domaines. Mais il est prêt à le faire, étant entendu que la mission sera véritablement multilatérale et pleinement responsable devant le Conseil de sécurité.

La création de la nouvelle mission n'est qu'un aspect de la tâche. Il est indispensable que les pays renforcent leur coopération bilatérale avec le Timor-Leste dans les domaines essentiels à l'édification d'un nouvel État, comme par exemple le renforcement des capacités, l'assistance électorale, la planification du développement et l'administration civile. Le Gouvernement brésilien a déjà pris des mesures pour lancer de nouveaux projets et assurer la poursuite des projets existants.

Les efforts des Timorais vers la réconciliation et la recherche de la justice doivent également être reconnus. Nous devons appuyer les décisions prises par le Gouvernement timorais en vue de s'attaquer aux problèmes graves du développement et de trouver les moyens d'améliorer les conditions de vie de son peuple. L'instabilité et les troubles ne s'estomperont que lorsque la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme et les autres causes profondes du conflit auront été vaincus efficacement.

La responsabilité de régler la crise actuelle incombe en dernier ressort au Gouvernement et au peuple timorais, mais l'ONU et ses États Membres doivent assumer une part de responsabilité pour aider le Timor-Leste à s'engager sur la voie de la paix et du développement. Pour cela, il faut respecter la volonté du Timor-Leste exprimée ici, avec tant d'éloquence, par le Ministre Guterres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

**M. Baja** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je félicite la délégation du Ghana pour la compétence avec laquelle elle dirige le Conseil. Nous voudrions également féliciter S. E. M. José Luis Guterres pour son accession aux fonctions de Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste. Nous le remercions de son importante déclaration de ce matin. Nous remercions également de son exposé l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin.

Le Conseil débat de la situation au Timor-Leste un peu de temps après le lendemain de la crise. Nous avons donc la possibilité d'appliquer les enseignements tirés de l'évolution récente de la situation au Timor-Leste, mais aussi de situations analogues dans d'autres parties du monde.

Alors que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, réfléchit à son rôle futur au Timor-Leste, ma délégation pense que les facteurs suivants

doivent être pris en compte. Premièrement, le contrôle par le Timor-Leste doit être garanti dans le contexte de tout plan de consolidation de la paix dans ce pays. Il est essentiel que les vues, les aspirations et les sentiments du Gouvernement et du peuple timorais soient pris en compte dans toute décision que prendra le Conseil de sécurité, surtout en ce qui concerne le déploiement d'une mission des Nations Unies.

Nous reconnaissons et nous appuyons le souhait exprimé par le Timor-Leste de voir créer une nouvelle mission de maintien de la paix des Nations Unies intégrée et pluridimensionnelle, qui est également recommandée par le Secrétaire général dans son dernier rapport, en date du 8 août 2006 (S/2006/628). Une telle démarche permettra d'assurer un appui national durable et, en fin de compte, le succès à long terme. Toutefois, même si des efforts extérieurs considérables sont déployés, ils ne réussiront que dans la mesure où il existe une coopération véritable de la part des citoyens et du Gouvernement timorais.

Deuxièmement, les causes profondes de la dernière crise en date doivent être traitées. Le rapport du Secrétaire général décrit de manière détaillée les événements de ces trois derniers mois et les qualifie de crise complexe aux dimensions politiques, institutionnelles, historiques, sociales et économiques. L'action devrait donc être axée sur la recherche de solutions aux problèmes qui se posent dans ces domaines. En tout premier lieu, il convient d'édifier et de renforcer les institutions de l'État. Les progrès dans ce domaine auraient pu être préservés si la présence des Nations Unies au Timor-Leste n'avait pas été prématurément réduite. Il faut aussi remédier aux difficultés et aux insuffisances économiques du Timor-Leste. Nous prenons note du fait que la nouvelle mission recommandée par le Secrétaire général prévoit des composantes chargées de s'attaquer spécifiquement à ces problèmes.

Troisièmement, il est indispensable d'écouter les vues de toutes les principales parties intéressées sur cette question, à savoir le Timor-Leste, les États de la région, les amis du Timor-Leste, les donateurs et les fournisseurs de contingents, afin que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, puisse prendre une décision informée sur la prochaine marche à suivre concernant ce pays. La réunion d'aujourd'hui répond à ce besoin.

Nous devons de nouveau investir du temps, des efforts et des ressources au Timor-Leste. Nous saluons

la réaction immédiate de l'Australie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal qui ont déployé des contingents pour endiguer la violence et maintenir l'ordre public dans le pays. Les mesures prises montrent bien ce que peuvent faire les pays de la région et les amis du Timor-Leste pour contribuer à apaiser les crises et à éviter qu'elles ne prennent de l'ampleur. Nous espérons que les contributions précieuses de ces pays trouveront un rôle au sein de la nouvelle mission.

En fin de compte, l'avenir du Timor-Leste dépend, dans une grande mesure, des Timorais eux-mêmes. Ayant obtenu leur indépendance de haute lutte, ils doivent désormais trouver la bonne marche à suivre, à savoir maintenir un dialogue véritable entre les acteurs nationaux, traiter le problème des factions et des divisions, chercher des possibilités d'emploi pour les jeunes et se concentrer sur l'élaboration d'orientations et de valeurs nouvelles pour promouvoir la tolérance et l'esprit d'ouverture. Le Timor-Leste peut rester sur la bonne voie s'il applique un cadre de consolidation de la paix et de développement ciblé et adapté à cette période d'après conflit et ce, avec l'assistance de la communauté internationale. Par ailleurs, la nouvelle mission des Nations Unies devra servir à alerter rapidement les autorités timoraises, ainsi que la communauté internationale, si des événements susceptibles de conduire à une crise imminente venaient à survenir. Dans ce contexte, nous pensons que le Timor-Leste est un exemple parfait de situation à soumettre à l'examen de la Commission de consolidation de la paix. Nous voudrions rappeler que plusieurs orateurs, dont le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, ont mentionné le Timor-Leste à la séance inaugurale de cette Commission.

Malgré les incidents de ces derniers mois, le Timor-Leste reste l'un des meilleurs exemples d'une entreprise internationale réussie, née des efforts de coopération de l'ONU et des partenaires et acteurs régionaux. La communauté internationale doit continuer de faire du Timor-Leste une réussite remarquable. Nous maintiendrons notre présence dans le pays et nous sommes prêts à faire en sorte que ces programmes de consolidation de la paix soient un succès.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Hamilton** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite à son tour de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je tiens à vous remercier, vous-même et les membres du Conseil, d'avoir organisé le présent débat public afin d'examiner le rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1690 (2006). Je remercie également le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, M. José Luis Guterres, de son précieux exposé, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, de sa présentation détaillée dudit rapport.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général. Il montre clairement que l'édification de la nation et la réconciliation sont des entreprises extrêmement complexes et délicates. De même, l'édification d'un État démocratique viable exige une très grande maturité de la part du peuple timorais. Nous espérons d'ailleurs que les dirigeants timorais mettront largement l'accent sur la question des droits de l'homme. Compte tenu de la tournure prise par les événements, nous croyons fermement en la volonté et en la capacité des dirigeants et du peuple timorais d'aborder de front les problèmes fondamentaux auxquels le pays est confronté. La Malaisie est d'avis que la stabilité politique et une bonne planification économique et sociale permettront à l'économie de croître et de prospérer progressivement.

Nous voudrions également féliciter le Conseil de sécurité de s'être porté au secours du Timor-Leste au moment où il en avait besoin et, en particulier, d'avoir approuvé le déploiement de la force de sécurité internationale, qui contribue activement au maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Alors que le Conseil s'apprête à intervenir une nouvelle fois au Timor-Leste, par le biais d'une mission de suivi, il est crucial d'évaluer et d'améliorer la qualité aussi bien que la durée de la présence internationale. À cet égard, la Malaisie est favorable à la création d'une mission intégrée et pluridimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies, qui accorde la priorité aux besoins sur le long terme du peuple timorais. Nous sommes d'ailleurs conscients de ses besoins immédiats sur le plan humanitaire et en termes de sécurité. Nous sommes convaincus que l'ONU est en mesure de

répondre efficacement à l'ensemble des besoins du Timor-Leste en matière de développement économique, d'éducation, de redressement, de transparence, de renforcement des capacités et de justice.

Le Timor-Leste est un membre indépendant et souverain de la communauté des nations. En vertu de ses droits, le Conseil et la communauté internationale sont tenus d'accorder toute la considération voulue à la demande formulée dans la lettre du 4 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste. Il est urgent et vital d'accéder à cette demande, qui correspond à la volonté du peuple timorais, d'une forte composante civile assortie d'une très large force de police et d'une force militaire restreinte sous le commandement et le contrôle des Nations Unies, dans le mandat de la nouvelle mission. En adressant cet appel, le Timor-Leste exerce ses droits de nation souveraine. Nous engageons donc l'ONU et les autres entités internationales, y compris les forces de sécurité internationale, à respecter la volonté et les décisions du peuple timorais.

La Malaisie continuera de tenir son engagement d'atteindre l'objectif collectif de paix mondiale en soutenant sans répit le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En août 2003, la Police royale malaisienne a affecté une unité autonome de 125 membres à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental afin de constituer une unité de police internationale en appui à la police timoraise. À l'heure actuelle, la Police royale malaisienne dispose au Timor-Leste d'une unité de police constituée de 250 membres, conformément à un accord bilatéral conclu entre le Gouvernement malaisien et le Gouvernement timorais.

Le Gouvernement malaisien revoit constamment sa position en vue de renforcer son intervention au Timor-Leste. À cet égard, la Malaisie se réjouit de s'acquitter de ses obligations et elle est prête à le faire en détachant auprès de la nouvelle mission au Timor-Leste une unité de police constituée de 140 membres. La Malaisie continuera de fournir des officiers de police compétents et bien entraînés.

Enfin, à la lecture du rapport du Secrétaire général, il apparaît évident à la Malaisie que la communauté internationale est tenue de mesurer les progrès et les problèmes du Gouvernement et du peuple timorais et qu'elle a la responsabilité collective d'aider le Timor-Leste à avancer sur la voie du

développement dans la période qui suivra le retrait du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Il est à nos yeux crucial de répondre aux impératifs urgents du pays en temps opportun. Aussi ma délégation espère-t-elle qu'un projet de résolution de grande envergure sera adopté dans ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à au représentant du Cap-Vert.

**M<sup>me</sup> Lima da Veiga** (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier vous-même et, à travers vous, les membres du Conseil, d'avoir autorisé la délégation cap-verdienne à participer à ce débat si important pour le Timor-Leste et pour tous ceux qui souhaitent voir ce pays avancer sur la voie de la paix, de la stabilité et du progrès. Dans la mesure où c'est la première fois que ma délégation intervient devant le Conseil depuis que vous occupez la présidence, je vous félicite de votre accession à ces importantes fonctions. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exécution de votre mandat.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de ses deux rapports si riches d'informations ainsi que son Envoyé spécial, M. Ian Martin, de son exposé et de son analyse perspicaces de la situation au Timor-Leste.

Nous remercions également le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, M. José Luis Guterres, de son importante déclaration.

Par ailleurs, nous nous associons à la déclaration que fera ultérieurement l'Ambassadeur Luis Fonseca, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise.

Fort des liens historiques, politiques et culturels qu'il entretient avec le Timor-Leste, le Cap-Vert a toujours soutenu les Timorais dans leur lutte pour un État libre, indépendant et prospère, coexistant dans la paix avec ses voisins. Aussi suivons-nous de très près l'évolution de la situation sur le terrain.

Concernant la situation en matière de sécurité, nous sommes réconfortés d'apprendre les mesures judicieusement adoptées par les autorités timoraises afin de promouvoir la réconciliation, de rétablir la confiance et d'instaurer un dialogue au sein de la population et entre les principaux acteurs politiques. Cela dit, il faut encore s'attaquer aux causes profondes des récentes crises. Cela est indispensable pour le succès du processus d'édification de l'État et pour le bon déroulement des premières élections

présidentielles et parlementaires, qui se tiendront en 2007. Nous engageons donc les autorités et toutes les parties intéressées à faire preuve de persévérance, de tolérance et de coopération afin d'accélérer le processus. De même, le succès de cette tâche immense exige un appui sans faille de la part de la communauté internationale.

Nous saluons le rôle joué par l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal dans l'action internationale visant à normaliser la situation dans le pays. Cependant, comme les autorités timoraises l'ont elles-mêmes reconnu, la situation actuelle exige la révision des accords en vigueur concernant les forces internationales.

Par conséquent, et conformément à la position commune de la communauté des pays de langue portugaise, la délégation cap-verdienne soutient l'appel lancé par les autorités timoraises pour que soit créée une mission vigoureuse, intégrée et pluridisciplinaire, afin de remédier à la situation qui règne actuellement au Timor-Leste. Dotée d'une composante militaire restreinte sous le commandement et le contrôle des Nations Unies, cette mission contribuerait de façon notable à consolider la paix et la stabilité, ainsi qu'à préparer les élections, dans le respect total de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Timor-Leste.

Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a accordé à cette demande toute l'attention voulue et qu'il en a rendu compte dans son rapport. Nous ne doutons pas que les propositions figurant dans le rapport méritent l'adhésion indispensable des membres du Conseil et que la mission recevra tous les moyens et toutes les ressources nécessaires pour exécuter son mandat.

La paix et la stabilité durables ne pourront être réalisées au Timor-Leste que lorsque les défis en matière de développement seront relevés de manière globale. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par la détermination politique et l'aptitude à l'exercice du pouvoir dont font preuve les autorités timoraises s'agissant de lancer des initiatives et des programmes à long terme en vue de renforcer la stabilité intérieure toujours fragile, de consolider et tirer le meilleur profit des progrès importants réalisés dans l'édification de la nation et de relever les problèmes qui s'annoncent dans les secteurs politique, judiciaire, juridique, économique et social. Ces efforts méritent l'appui ferme, généreux et durable de la communauté internationale.

C'est la raison pour laquelle ma délégation se félicite des recommandations formulées par le Secrétaire général relatives aux moyens de renforcer la sécurité et d'aider les autorités à promouvoir un développement qui soit favorable aux pauvres, tienne compte des disparités entre les sexes, se concentre sur la jeunesse et qui vise à mettre l'accent sur le renforcement des institutions, la gouvernance et la démocratie. Le Cap-Vert se tient prêt à continuer de coopérer avec le Timor-Leste et la communauté internationale pour réaliser ces objectifs. Les experts cap-verdiens aident déjà les autorités timoraises à renforcer les capacités et les institutions dans les domaines de la justice et de l'administration publique, dans un cadre de coopération internationale. Au niveau bilatéral, le Cap-Vert et le Timor-Leste ont déjà convenu de plans et de programmes pour mettre en place un partenariat fructueux dans les domaines d'intérêt commun.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Malmierca Díaz** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation cubaine, je souhaiterais avant tout vous féliciter, Monsieur le Président, du travail que votre équipe et vous-même avez accompli à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'août. Je souhaiterais également saluer avec une satisfaction particulière la présence à cette séance de S. E. M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, que nous remercions de sa déclaration d'une grande valeur faite ce matin. De même, nous nous félicitons de la présence et de la déclaration de M. Ian Martin, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste.

La situation au Timor-Leste est le résultat du sous-développement structurel dont souffre ce pays d'Asie et constitue un des exemples les plus éloquents des conséquences néfastes du colonialisme et de l'actuel ordre international, qui est injuste et exclusif. Lorsque sont examinées, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la question du Timor-Leste et des autres pays du tiers monde, l'attention se porte presque uniquement sur les questions de sécurité et on ignore, dans la pratique, la question urgente des problèmes structurels, économiques et sociaux graves auxquels ils sont confrontés, ou bien on y accorde peu d'importance. L'élimination de la pauvreté et du sous-développement sont des conditions essentielles du maintien de la paix et de la sécurité au niveau international. Il ne peut y

avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix.

En ce qui concerne les questions de sécurité, les efforts de la communauté internationale au Timor-Leste, comme dans tout autre pays, doivent respecter pleinement la souveraineté et l'indépendance de cet État. Le Gouvernement du Timor-Leste a clairement indiqué sa position quant au caractère que devrait prendre la présence des forces internationales dans le pays sous mandat de l'Organisation des Nations Unies. Cuba estime que les souhaits et les intérêts exprimés à cet égard par le Gouvernement et le peuple timorais doivent être dûment pris en compte par le Conseil de sécurité.

Les défis que doivent relever dans les années à venir le peuple et le Gouvernement timorais exigent des ressources énormes qui vont bien au-delà des capacités d'un État disposant de ressources limitées. Une véritable coopération internationale avec ce pays, fondée sur le respect de sa souveraineté, est une des manières fondamentales de prévenir les conflits et de consolider la paix. La communauté internationale est moralement obligée d'aider le Timor-Leste à édifier un avenir reposant sur la stabilité politique et le développement socioéconomique durable. Elle doit s'engager avec sérieux à aider le Gouvernement à former les ressources humaines et à créer les infrastructures dont ce pays d'Asie a besoin avec tant d'urgence.

Cuba, petit pays soumis depuis plus de 45 ans à un blocus économique, financier et commercial plus brutal et sans merci qu'aucun autre pays n'en a connu, a maintenu sa collaboration modeste avec le Timor-Leste. La coopération de Cuba avec ce pays couvre plusieurs secteurs, mais se concentre principalement sur les soins de santé. La collaboration médicale cubaine a permis d'examiner 440 849 patients, de mener à bien 3 620 accouchements et 2 198 opérations chirurgicales, de vacciner 7 496 personnes et de sauver plus de 6 000 vies.

Malgré la situation que connaît ce pays, les Cubains venus l'assister, qui respectent scrupuleusement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du Timor-Leste, sont restés à leur poste. En particulier, la brigade médicale cubaine, composée de 274 agents sanitaires, dont 206 médecins, a donné un exemple de coopération désintéressée en sauvant des vies dans les conditions les plus difficiles. Outre la fourniture des services de base et spécialisés

en matière de santé, ils enseignent et dirigent l'école de médecine, qui a récemment ouvert ses portes en décembre 2005 avec 60 étudiants. En outre, 40 techniciens de laboratoire d'analyses sont sur le point d'achever leur formation et 22 autres techniciens sont formés à la radiographie. Pour compléter cet effort, 470 jeunes Timorais étudient à Cuba, dont la majorité se préparent à commencer des études de médecine dans notre pays, tandis qu'un certain nombre d'autres vont s'inscrire dans d'autres spécialités.

Nous ne prétendons pas à donner des leçons. Ce que fait Cuba aujourd'hui au Timor-Leste constitue à peine un exemple modeste de tout ce qui pourrait être réalisé dans ce pays grâce à la collaboration et à la solidarité internationales, surtout celle des États qui bénéficient d'importantes ressources économiques et financières. Nous sommes également convaincus que bien davantage pourrait être fait pour le Timor-Leste dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ce débat du Conseil de sécurité contribuera à élaborer des stratégies à court terme qui correspondent aux besoins réels du peuple timorais.

Enfin, ma délégation réaffirme que le peuple timorais pourra toujours compter sur la détermination indéfectible de Cuba à continuer de renforcer son aide et sa solidarité. Ce faisant, nous remplissons un devoir et nous honorons notre dette de gratitude envers les peuples du tiers monde, dans ce cas envers le peuple timorais, qui ont toujours fait la preuve de leur amitié et de leur solidarité solides et constantes envers mon pays.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Banks** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur le Timor-Leste et de ses recommandations sur la participation future de l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais féliciter en particulier de leur travail l'Envoyé spécial Ian Martin et son équipe d'évaluation, qui ont produit une analyse détaillée et globale des difficultés auxquelles le Timor-Leste est confronté aujourd'hui. Bien que certains éléments du rapport nous préoccupent, dans l'ensemble nous pensons qu'il fournit un schéma d'organisation très stable pour l'engagement des Nations Unies au Timor-Leste dans les années à venir.

Du fait de l'heure tardive, ma déclaration sera une version abrégée de celle qui a été distribuée sur papier.

La situation en matière de sécurité au Timor-Leste a commencé à se stabiliser. Il demeure évident, cependant, que des flambées de violence sont toujours possibles et que l'aide internationale sera requise pendant un certain temps pour garantir la sécurité du peuple timorais. La stabilité qui a été rétablie a permis de prendre des mesures initiales dans le sens de la réconciliation politique et sociale, processus qui doit être protégé et encouragé.

Le rapport du Secrétaire général souligne la multitude de difficultés auxquelles la nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste fera face. Sur cette toile de fond, la Nouvelle-Zélande fait sien sans réserve l'accent que le rapport met sur la nécessité d'un engagement durable et d'une approche coordonnée. Nous pensons que nous devrions traduire cet engagement en donnant à la nouvelle mission des Nations Unies un long mandat initial et en affirmant fermement que ce mandat devra être renouvelé. Notre engagement à long terme envers le Timor-Leste se mesurera sans doute en années, pas en mois.

Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'un pacte entre le Timor-Leste et la communauté internationale pour garantir une bonne coordination entre la mission et les priorités, les plans et les processus budgétaires du Gouvernement timorais. L'établissement de la nouvelle mission au Timor-Leste doit se faire dans le cadre d'une étroite coordination avec les fonds et programmes des Nations Unies et les donateurs multilatéraux et bilatéraux.

Il est clair que la nouvelle mission devra disposer d'une direction forte et dynamique. Le nouveau représentant spécial devra pouvoir faire preuve de souplesse dans l'emploi de ses ressources et, vis-à-vis du Gouvernement et de la population du Timor-Leste, il devra se montrer porteur d'une vision d'avenir et savoir faire respecter son autorité.

Comme indiqué dans le rapport, les échecs des forces armées et des forces de police timoraises sont liés. Nous nous félicitons donc de l'appel à un examen global du secteur de la sécurité, comprenant une réforme à la fois de la défense et de la police. Cet examen devra faire intervenir des débats sur les « premiers principes » avec le Gouvernement et la société civile, concernant les véritables besoins de la

nation en matière de sécurité et les structures qui sont les plus aptes à y répondre.

En ce qui concerne un appui militaire à la nouvelle mission des Nations Unies, la Nouvelle-Zélande n'a rien à objecter aux recommandations figurant dans le rapport. Nous sommes toutefois conscients du fait qu'un consensus ne s'est pas encore dégagé à propos de ces arrangements, aussi nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties intéressées, pour trouver une solution répondant aux préoccupations de chacune. Le point de vue de la Nouvelle-Zélande, en tant que pays fournisseur d'un contingent à la force de stabilisation actuelle, est qu'il importe que la présence militaire au Timor-Leste, quelle que soit la forme qu'elle puisse prendre, bénéficie d'un large appui et d'une légitimité internationale clairement reconnue.

Le rapport propose de doter la mission d'une composante de police substantielle. La Nouvelle-Zélande reste préoccupée du fait que le nombre de policiers demandé est peut-être trop élevé. La police des Nations Unies devra à court terme mener une action en première ligne, mais nous espérons qu'elle pourra rapidement évoluer vers une collaboration avec la police nationale du Timor-Leste (PNTL), afin de favoriser la réforme et le redressement de celle-ci.

Nous notons qu'il ne suffira pas de placer des agents de police des Nations Unies à des postes de première ligne, puis d'augmenter progressivement les effectifs d'agents de la PNTL patrouillant à leurs côtés pour créer une nouvelle et solide police nationale du Timor-Leste. Il a été fait appel par le passé à ce processus, qui s'est soldé par un échec. La reconstitution de la PNTL doit être un processus délibéré, reposant sur un seul modèle de formation et dirigé par des instructeurs de police provenant d'un seul partenaire bilatéral.

Les recommandations du rapport concernant la justice et les droits de l'homme sont d'une importance cruciale. La Nouvelle-Zélande n'a cessé d'appuyer le travail du Groupe d'enquête sur les crimes graves, et nous nous félicitons de savoir que ses enquêtes vont reprendre.

Nous estimons aussi qu'il est vital de traiter les problèmes que rencontre le fonctionnement quotidien du système de justice pénale. Pour être efficaces et durables, toutes les institutions de l'État doivent être accessibles à tous les Timorais. Nous espérons que, dans le cadre de son travail de renforcement des

capacités institutionnelles et d'amélioration de la gouvernance, la mission encouragera un fonctionnement intégral de l'État, y compris le secteur judiciaire, dans les deux langues officielles que sont le portugais et le tetun.

Enfin, nous continuons à appeler instamment les dirigeants timorais à travailler ensemble pour regagner la confiance de leur peuple. Il faut maintenant une équipe dirigeante forte et unifiée. Dans ce contexte, j'aimerais féliciter de sa nomination le Ministre des affaires étrangères, M. Guterres, et le remercier de son exposé présentant l'évolution récente de la situation, ainsi que de ses paroles empreintes de détermination.

Nous comptons sur les dirigeants politiques timorais pour qu'ils assument la responsabilité de l'avenir de leur nation et fassent en sorte que le processus politique inspire à nouveau le respect. Les premiers pas nous semblent encourageants; il faut poursuivre, et nous devons tout mettre en œuvre pour fournir un appui soutenu.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Hill** (Australie) (*parle en anglais*): Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial, M. Hasegawa, et l'équipe du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) de leurs efforts et de leur dévouement. Nous remercions également M. Ian Martin et son équipe, et nous les félicitons de leur enquête approfondie et professionnelle sur la situation au Timor-Leste. Nous félicitons M. Guterres de sa nomination à la fonction de Ministre des affaires étrangères et lui adressons tous nos vœux pour l'avenir.

La communauté internationale n'a pas tardé à réagir à la détérioration de la situation au Timor-Leste, avec l'envoi d'une force de stabilisation internationale qui a réussi à rétablir la sécurité et la stabilité.

Nous avons maintenant tous eu l'occasion d'examiner le rapport très complet du Secrétaire général, et nous devons aller de l'avant en partenariat avec le Timor-Leste pour assurer la stabilité future de ce pays, ainsi que sa sécurité et sa prospérité. L'Australie a été à l'avant-garde des efforts de la communauté internationale visant à aider le Timor-Leste. Avec la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, nous avons dépêché des soldats et des effectifs de police au Timor-Leste en réponse à la crise. Nous avons contribué 8 millions de dollars australiens

pour répondre aux besoins humanitaires. Notre aide au développement pour ce pays, depuis 1999, s'élève à 450 millions de dollars australiens. Notre contribution pour 2006 et 2007 est estimée à 43 millions de dollars australiens. Cette aide sera fortement axée sur le renforcement des institutions de gouvernance, notamment dans les secteurs du droit et de la justice, de l'administration publique et de la gestion des finances publiques, et sur l'amélioration des services fournis aux populations rurales. Et nous sommes prêts à contribuer à une nouvelle mission des Nations Unies au Timor-Leste.

En tant qu'ami proche et que voisin du Timor-Leste, l'Australie a un intérêt vital à faire en sorte que ce pays devienne une démocratie stable, et nous sommes disposés à jouer un rôle de chef de file dans les efforts de la communauté internationale pour assurer un meilleur avenir au peuple timorais.

L'Organisation des Nations Unies doit aussi continuer à fournir un appui énergique au Timor-Leste. L'ONU doit concentrer ses ressources sur les domaines prioritaires où elle est susceptible de faire une différence.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le rapport du Secrétaire général sur la réconciliation politique et communautaire. Pour garantir la stabilité à long terme, il est vital que l'ONU aide le Timor-Leste à régler ses difficultés politiques. Nous saluons la proposition tendant à fournir une assistance électorale au Timor-Leste en prévision des élections de l'année prochaine. Ces élections représentent un jalon important dans la maturation politique du pays, et il est de l'intérêt de tous de veiller à ce qu'elles soient couronnées de succès. Il est cependant important que l'assistance électorale ait pour priorité d'assurer que le Timor-Leste mettra en place des institutions électORALES qui sont – de l'avis de toutes les parties intéressées – politiquement neutres, indépendantes et professionnelles à tous égards.

Nous nous félicitons de la priorité accordée à l'action policière dans le rapport. La sécurité publique est un préalable à l'édification tant d'une démocratie que d'une économie. Nous admettons, dans l'immédiat, la nécessité de disposer d'une force ayant des capacités d'exécution. Nous sommes satisfaits de voir l'accent mis sur le modèle de police communautaire, qui est non seulement le mieux adapté aux besoins locaux, mais aussi permet de créer un climat de confiance.

Nous sommes heureux de voir reconnue la nécessité de bâtir une force de police du Timor-Leste viable à long terme, ayant confiance en ses moyens et animée d'un esprit de corps lui permettant de répondre de façon juste et équitable à toute future crise qui pourrait menacer l'ordre public. Nous apporterons une contribution notable à l'action policière.

La tâche sécuritaire relève principalement du maintien de l'ordre, mais elle doit être assurée par des effectifs de police civile. Toutefois, nous reconnaissons que, pendant un certain temps, il faudra que la police dispose de renforts militaires et que la sécurité additionnelle du personnel et des biens des Nations Unies soit assurée par une force militaire. Nous reconnaissons aussi qu'il est souhaitable de bénéficier de l'appui de contingents militaires tant qu'un nombre important d'armes de forte puissance n'ont pas été localisées.

Nous fournissons actuellement jusqu'à 2 000 soldats et policiers à la force internationale de stabilisation. Même si nous réduisons progressivement nos effectifs à mesure de l'amélioration des conditions sur le terrain, nous avons indiqué que nous sommes prêts à continuer de fournir des contingents pour répondre aux deux besoins que j'ai décrits. En consultation avec le Timor-Leste, nous solliciterions une participation régionale à une telle force, qui assurerait à la fois une capacité de déploiement rapide et la sécurité du personnel des Nations Unies. Ceci permettrait de disposer d'une force caractérisée par la souplesse, dotée de sa propre capacité de déplacement aérien et pouvant, à brève échéance, être renforcée en réponse à des circonstances inattendues – une force familiarisée avec le terrain et les tâches à remplir, et encadrée par une direction éprouvée. Cela réduirait les coûts et permettrait à la mission des Nations Unies de se concentrer sur les tâches qui correspondent le mieux aux Nations Unies et pour lesquelles il existe un besoin réel. S'agissant des tâches de police comme des tâches militaires, il est, à notre avis, important que le Conseil de sécurité accorde le pouvoir nécessaire, en vertu du Chapitre VII, pour permettre le fonctionnement efficace des forces et fournisse l'appui qu'elles sont en droit d'attendre.

La communauté internationale est encore une fois prête à venir en aide au Timor-Leste, et l'Australie fera sa part. Une nouvelle mission des Nations Unies constitue une occasion importante de relever et de reconstruire les institutions qui ont été endommagées

ou détruites pendant la crise récente et de renforcer encore davantage les institutions qui ont pu résister.

Avant tout, les Nations Unies et les nombreux amis que compte le Timor-Leste au sein de la communauté internationale doivent préparer le terrain pour que le peuple timorais assume la responsabilité des affaires publiques de leur pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Luis Fonseca, Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise.

**M. Fonseca** (Communauté des pays de langue portugaise) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir invité la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) à participer à cette importante réunion, au cours de laquelle des décisions cruciales pour l'avenir de la République démocratique du Timor-Leste devraient être adoptées.

La CPLP se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2006/628) et de ses conclusions, qui coïncident de façon générale avec les vues exprimées sur la question au sein de diverses instances des Nations Unies.

Je voudrais féliciter M. Ian Martin pour les efforts qu'il déploie dans le but de trouver une solution durable à la crise au Timor-Leste. Je voudrais également exprimer notre appui à la déclaration faite au Conseil de sécurité par M. José Luis Guterres, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste.

Comme de nombreux autres amis du Timor-Leste, les États membres de la CPLP ont suivi avec une grande préoccupation les événements qui ont conduit à la situation examinée aujourd'hui par le Conseil de sécurité et sont profondément attristés des résultats tragiques de ces événements. Le 18 juin 2006, après ces événements, le conseil des ministres de la CPLP a tenu une réunion d'urgence à Lisbonne et adopté une déclaration politique exprimant la solidarité de leurs pays au peuple timorais, lui offrant une assistance et appuyant la demande des autorités timoraises visant à mettre en place une nouvelle mission des Nations Unies comportant des effectifs militaires, civils et de police, qui appuierait les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix. Les ministres ont également

exprimé la volonté de leur pays de participer à cette mission.

Une mission ministérielle a été dépêchée au Timor-Leste pour évaluer la situation et apporter une assistance aux autorités dans les efforts qu'elles déploient pour rétablir la stabilité et poursuivre le développement interrompu par les événements. Les conclusions de la mission ministérielle ont été examinées à la sixième conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, qui s'est tenue à Bissau le 17 juillet 2006, lors de laquelle la CPLP a réaffirmé sa solidarité avec le peuple et les autorités du Timor-Leste et réitéré le droit de cet État d'exercer pleinement sa souveraineté nationale à tous égards afin de construire son avenir dans la paix et l'indépendance, sans aucune contrainte ni limite.

Les États membres de la CPLP estiment qu'ils peuvent apporter une contribution positive aux efforts déployés par la communauté internationale pour apporter paix, stabilité et démocratie au Timor-Leste. Par le passé, nos États membres ont montré leur engagement et leur solidarité à l'égard du Timor-Leste, en contribuant au développement du pays, à la fois par des initiatives bilatérales et internationales dans le cadre de programmes coordonnés par les Nations Unies. Les États membres sont prêts à poursuivre leur contribution aux efforts internationaux actuels, entrepris dans le cadre des Nations Unies, pour ramener la stabilité au Timor-Leste.

Nous sommes heureux de constater que le rapport du Secrétaire général (S/2006/628) sur le rôle futur des Nations Unies au Timor-Leste reprend des points de vue exprimés par le conseil des ministres de la CPLP. Nous approuvons et appuyons ce rapport. Nous relevons que le rapport souligne également que les actions des Nations Unies et du reste de la communauté internationale au Timor-Leste seront entreprises en coopération et en coordination avec le gouvernement national légitime. Nous partageons le point de vue selon lequel il est nécessaire de créer une force de police forte et une force militaire restreinte placée sous le commandement et le contrôle des Nations Unies. Le respect plein et entier de la souveraineté de la nation indépendante du Timor-Leste et de ses institutions est, à notre avis, le préalable fondamental du succès de notre entreprise collective.

La réforme du secteur de la sécurité est une tâche cruciale, qui exigera une bonne partie de l'attention et des ressources de la mission. Le rapport du Secrétaire

général reconnaît les difficultés des forces armées et des forces de police, exigeant la coordination des efforts pour réformer ces secteurs. Il s'agit d'une question très importante à propos de laquelle des décisions graves doivent être prises, décisions qui exigeront la planification à long terme et une réflexion approfondie sur le rôle et les responsabilités des forces militaires dans l'avenir du Timor-Leste.

De même, le rapport reconnaît pleinement la nécessité de mieux former les policiers, de renforcer l'indépendance opérationnelle et la responsabilisation interne de la police, et d'assurer un suivi civil, indépendant et crédible, des opérations de police. En réponse aux observations et à l'appel formulés aux paragraphes 67 et 68 du rapport, les États membres de la CPLP envisageront une participation active à l'assistance apportée à ce secteur.

La mission d'évaluation au Timor-Leste a convenu que le développement économique durable devait également être un élément central du mandat de la mission et a reconnu le lien qui existe entre le développement économique et la sécurité, mettant en lumière que la pauvreté, le taux élevé de chômage et l'absence de perspectives prévisibles sont les causes profondes du conflit.

Une autre question épineuse mise en lumière par la CPLP est celle du dialogue entre les forces politiques timoraises, condition essentielle pour le développement du pays. Cette question doit être prise en compte dans le mandat de la mission, qui doit souligner la nécessité des bons offices politiques et de la réconciliation. Les ministres de la CPLP ont également mis en avant l'importance de tenir des élections générales en 2007, en vue de consolider les institutions démocratiques du Timor-Leste; par ailleurs, ils ont exprimé leur volonté de contribuer au succès du processus électoral. L'appui électoral fait partie du mandat de la mission; il doit être associé à un programme visant à promouvoir l'éducation civile au sens large et la démocratie, dont le pays a grand besoin.

Les droits de l'homme, l'administration de la justice, le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gouvernance, les questions de sexospécificité et la formation de l'opinion publique sont des questions cruciales du mandat de la mission, dont la structure, nous l'espérons, permettra de réaliser ces objectifs.

Nous sommes conscients qu'à l'heure actuelle, dans le contexte actuel des affaires mondiales, un certain nombre de questions plus pressantes appellent l'attention de la communauté internationale. Mais il ne faut pas pour autant oublier le sort tragique de la population timoraise ni l'expérience que vit le Timor-Leste qui, pendant un certain temps, a semblé être et – nous en sommes convaincus pourrait encore être – un remarquable succès pour les Nations Unies. L'« accord » proposé par le Secrétaire général semble être un pas vers la réalisation de cet objectif.

L'édification d'une nation exige de la volonté, de la détermination et la participation démocratique de tous. Quatre ans d'indépendance ne suffisent pas pour accomplir des tâches d'une telle ampleur. On attend de la communauté internationale qu'elle aide la population timoraise à reprendre le chemin de la réconciliation, de la paix et du développement, sur lequel elle s'était engagée il y a quatre ans. Cet objectif n'est pas hors de portée; il s'agit essentiellement de parcourir encore un peu de distance dans la voie de l'engagement pris lorsque la nouvelle nation a été accueillie en tant que Membre des Nations Unies. Les pays de la CPLP souhaitent prendre une part active à l'engagement international dans cette voie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 10.*